OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

COMMISSION: M. JEAN BURTON, président

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 4 septembre 2013, 19 h 1550, rue Metcalfe, 14^e étage Montréal

TABLE DES MATIÈRES	
SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. Kévin Grégoire et Mme Marie-Claude Plourde (l'ADUQ)	3
M. Pierre Brisset (GRUHM)	19
M. Mojtaba Samini	26
Mme Cathy Wong et Mme Marianne Carle-Marsan (Conseil des Montréalaises)	28
M. Denis Sirois (CDEC Centre-Nord)	38
M Nikowe Amoni, Mme Myrlande Pierre, Mme Nacera Adem (Conseil intercultu	urel de
Montréal)	54
M. François Reeves	68
M. Pierre Bélec (SOVERDI)	84

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN BURTON, président :

5

Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je me nomme Jean Burton, je préside cette commission. Mes collègues, Irène Cinq-Mars et Alain Duhamel, se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de l'audience sur le projet de Plan de développement de Montréal. Nous sommes secondés par une équipe composée de madame Ginette Thériault, secrétaire de commission, monsieur Michel Agnaïeff et madame Stéphanie Wells et Élise Naud.

10

À partir de ce soir, nous accueillerons les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion. Pour la deuxième partie de l'audience, cela se passe entre les citoyens et la commission. Comme vous l'avez probablement remarqué, les représentants de la Ville qui ont répondu aux questions en première partie ne sont pas là ce soir. Ce sont les citoyens qui vont prendre place devant nous.

15

Nous aurons neuf séances et nous entendrons une soixantaine de citoyens ou de représentants d'institutions et d'organismes. La commission a aussi reçu des interventions écrites additionnelles.

20

Je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets. Nos consultations se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un Code de déontologie.

25

Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, incluant le temps de présentation et d'échange avec les commissaires. Donc notre suggestion est une présentation brève d'un maximum d'une dizaine de minutes. Nous avons lu vos documents et nous avons

beaucoup de questions à vous poser. À ceux et celles qui ont déposé un mémoire, je vous rappelle que nous l'avons lu attentivement et je vous invite à présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible aux échanges.

35

Les mémoires seront rendus publics une fois que les séances d'audition de ces mémoires seront terminées. Ils demeureront accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et des mémoires. Le rapport devrait être déposé aux élus municipaux à la fin de l'année et rendu public en janvier 2014. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

40

Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert. Bonsoir, Madame! Et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Michel Jutras. Bonsoir, Monsieur! Comme pour les séances de la première partie, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré. La transcription sera accessible sur le site de l'OCPM. J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par une équipe de l'Office que vous avez rencontrée notamment à l'accueil; elle s'occupe aussi bien de l'accueil que de la logistique.

45

La séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h 30 – j'espère un peu avant, si possible – si tout se déroule comme prévu.

50

Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

55

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien entendu, de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

Alors j'invite maintenant, madame Marie-Claude Plourde et monsieur Kévin Grégoire à prendre place, s'il vous plaît, à la table. Bonsoir!

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

Bonsoir, Madame et Messieurs les commissaires, le personnel de l'OCPM, bonsoir! Ce soir, nous allons vous présenter l'ADUQ, vous présenter notre mémoire et ainsi qu'une présentation complémentaire à ce mémoire, que Marie-Claude vous décrira.

70

65

L'ADUQ, l'Association des designers urbains du Québec, est un organisme à but non lucratif, qui se consacre à la promotion des designers urbains et à l'excellence des pratiques dans ce domaine. Fondée en 2012, l'ADUQ compte aujourd'hui plus de 200 membres. L'Association comporte aussi un volet événement. Celui-ci a contribué à l'essor des activités urbaines de courte durée mettant en valeur l'espace public. L'Association encourage ainsi la démarche créative d'appropriation de l'espace urbain nourrissant l'émulation dans ce domaine. Ces activités sont complétées par la participation à des conférences, à des séminaires, à des écoles, à des charrettes qui se tiennent dans la province et ailleurs.

80

75

L'Association met aussi sur pied des concours thématiques de design urbain au service des professionnels, des étudiants mais aussi des villes. Elle s'est dotée d'une bourse étudiante cette année. Désirant s'impliquer sur la scène provinciale et faire entendre sa voix dans le débat public, l'ADUQ a déposé à ce jour plusieurs mémoires dans le cadre de la consultation publique à Montréal et à Québec.

85

Aujourd'hui, dans le cadre de cette consultation du Plan de développement de Montréal, nous intitulons notre mémoire : « Un plan pour le déploiement durable de la Ville ». Il s'agit d'un mémoire qui discute le panel des documents présentés sur une échelle de dix ans.

90

l'ADUQ salue l'effort de mise en commun et de synthèse, bénéfique à tous les arrondissements et à toutes les strates de fonctionnement de la Ville, des plans de différentes échelles territoriales et administratives mises sur pied depuis le Sommet 2002, intéressée aux

démarches de transdisciplinarité et de vision dans un contexte de préélection municipale. Il est difficile toutefois d'intégrer tous les aspects de cette consultation, force était pour nous de couper et de procéder inversement par un survol des notions et une sorte de synthèse éditoriale.

100

thématiques qui ont été faites avant qui nous ont permis d'intégrer mieux toutes ces notions abordées dans le Plan de développement.

Nous saluons d'ailleurs l'aspect préparatif de cette consultation avec les présentations

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent

105

sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » C'est une citation du rapport Brundtland qui faisait naître toute la démarche de développement durable au début des années 80.

Voilà. Je passe la parole à Marie-Claude.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

110

Bonsoir! Je veux juste m'excuser tout de suite, la version PowerPoint n'est pas bonne. Donc ce n'est pas parce que nous ne savons pas décrire. Je suis désolée. Parfait.

115

Dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de la Ville de Montréal, l'ADUQ a tenu ce soir à porter la voix de ses membres devant la commission. La consultation présente a fracassé des records de participation. Félicitations à toute l'organisation. La portée du rapport en sera d'autant plus significative. Toutes les conférences étant présentes en ligne et l'intégration de la plate forme *You Say City* auront été les instruments ayant grandement favorisé ce succès.

120

Nous, l'ADUQ, nous avons tenté d'amplifier ce moment de réflexion citoyenne par nos propres moyens en posant des questions spécifiques sur notre page Facebook et notre site web et sur Twitter. De cette façon, nous voulions permettre à nos membres de se faire entendre aujourd'hui, car tous n'ont pas eu nécessairement le temps de présenter mémoire,

communication ou même de visionner ou s'informer sur les conférences offertes en juin dernier.

très général et touchait à plusieurs points un peu en reflet au domaine du design urbain qui se veut multidisciplinaires en faisant des propositions plus concrètes sur certains des sujets grâce

C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons décidé de compléter notre mémoire qui était

130

la participation active de nos membres

Donc pour la suite de la présentation, nous allons cibler quelques-unes des questions qui clarifieront, j'espère, certains points de ce mémoire, dont je vous ferai la lecture et ensuite formulerai la proposition synthétique des répondants qui nous aidés.

135

Donc la première question. L'apport des terrasses aux espaces publics. Donc la question était : les terrasses de cafés, bras et restaurants contribuent grandement à l'animation de l'espace public et à l'identité des quartiers, de même qu'elles participent à la transformation des villes vers une échelle piétonne. À Montréal, cependant, la surface d'implantation légale d'une terrasse correspond à la moitié de la superficie du rez-de-chaussée du commerce.

140

Que pensez-vous d'une révision de cette législation? Les arrondissements devraient-ils subventionner l'implantation qualitative de terrasses?

145

La proposition de l'ADUQ et ses membres serait, par rapport à cette question, dans un premier temps, la modification de la règlementation pour que l'appropriation des lieux de socialisation extérieurs se fasse à son plein potentiel. De plus, nous sommes en faveur d'un réaménagement des trottoirs pour offrir un espace permanent aux terrasses, ce qui éviterait la construction des terrasses temporaires en bois qui ne sont pas durables, donc non écologique ni économique, et qui ne sont pas esthétiques. Par le fait même, ce réaménagement permettrait une augmentation de la superficie des espaces à l'échelle humaine et diminuerait la place de la voiture.

Évidemment, qui dit terrasse pense aux chauds mois d'été, nous sommes en région nordique, alors pourquoi ne pas commencer à imaginer des terrasses d'hiver?

160

Ville de Montréal devrait-elle instaurer un plan stratégique visant à intégrer une plus grande place aux piétons et au verdissement lors des futurs travaux de réfection de rues?

Deuxième question. Diminution de l'emprise de la voiture dans la trame urbaine. La

165

Nous sommes évidemment en faveur de diminuer la place qui est attribuée à la voiture pour en diminuer son emprise en ville, rendre nos rues plus sécuritaires et favoriser tous les types de déplacements. Nous tenons à souligner que des études de cas sur l'augmentation de l'aménagement cyclable sur les artères commerciales aux dépens de l'espace de circulation des voitures étaient économiquement favorables aux commerçants.

La question suivante. La Ville compacte et le plex montréalais. Montréal, considérée comme relativement dense pour une ville d'Amérique du Nord, jouit d'une forte densité qualifiée d'étendue. Concrètement, à Montréal, lorsqu'un nouvel immeuble est construit entre deux bâtiments de deux étages, celui-ci ne peut excéder cette hauteur, et ce, même si le zonage permet la construction d'un trois ou quatre étages.

175

170

Dans la poursuite d'une densification douce des quartiers montréalais, cette mesure est-elle selon vous trop restrictive ou bien nécessaire pour préserver le caractère de quartier? Comment s'orientera la densité entre les visions d'expansion et de ville compacte?

180

Nous sommes conscients que cette règlementation vise à favoriser une intégration harmonieuse du cadre bâti et éviter les débordements exagérés des gros promoteurs, de même que l'augmentation du nombre d'unités et d'étages ne signifie pas toujours l'augmentation de la densité d'habitants par logement. (Ici, je fais un clin d'œil aux tours à condo qui pullulent en ce moment, qui favorisent un mode de vie individualiste au détriment de familles).

190

195

200

205

d'autant plus d'importance et la Ville doit s'y pencher davantage. Pour le moment, la solution semblerait appartenir à du cas par cas. Somme toute, de façon générale, pour une densification intelligente, un immeuble à logement de trois étages aurait avantage à s'insérer entre deux unifamiliales de deux étages, et cela, dans un deuxième temps, contribuerait à la mixité des quartiers. Puis, densifier en hauteur dans le respect de la qualité de vie au niveau de la rue, c'est-à-dire en respectant un ratio d'ombrage, permet une diminution de l'emprise au sol en faveur des espaces verts.

Question suivante. Nouvelle stratégie d'implantation. Afin d'éviter les discontinuités du

Cette question a provoqué un long débat lorsque nous l'avons publiée. Elle en prend

paysage bâti que provoquent les nouvelles constructions de type fermé, devrait-on favoriser la construction d'habitations orientées et ouvertes sur les ruelles?

Donc, en continuité de la question précédente, c'est une stratégie qui est à considérer pour favoriser l'animation des ruelles qui sont de potentiels espaces communautaires. Toutefois, cette stratégie aurait avantage à se concrétiser seulement quand l'arrière des lots est déjà bâti, ainsi transformer l'existant en surface habitable et éviter un développement discontinu du paysage bâti.

Le commerce, reflet de l'identité des quartiers. Les petits commerces participent à leur manière à l'identité montréalaise. Toutefois, contrairement à bon nombre de villes, les fonds de commerce ne sont pas protégés à Montréal. À l'image de la récente mesure pour protéger les services de coin de rues sur le Plateau, y a-t-il des mesures à mettre en place pour reconnaître la contribution des commerces de proximité à l'identité urbaine?

L'ADUQ et ses membres proposent un plan d'implantation de commerces à une ou deux rues des artères commerciales plus importantes pour ainsi dynamiser les quartiers de façon équilibrée. De même que nous croyons que la Ville aurait avantage à encourager l'entretien ou même la rénovation des façades de commerces à des intervalles donnés et, par le fait même, contribuer à la préservation d'un patrimoine bâti montréalais de qualité.

L'appropriation des espaces verts. Dans les réaménagements récents des quartiers montréalais, la Ville semble privilégier l'implantation de petits parcs au détriment d'espaces verts de plus grande envergure. Favorisez-vous l'implantation d'une multitude de petits parcs ou bien le renforcement de parcs majeurs?

220

Les grands parcs sont des espaces de destination alors que les petits espaces de proximité sont plus faciles à utiliser. Il est nécessaire de penser un équilibre entre ces deux options. Les grands parcs de Montréal sont des lieux très prisés actuellement au détriment de plusieurs plus petits espaces. Pour y remédier, nous proposons que des aménagements, usages et fonctions spécifiques leur soient attribués pour augmenter leur appropriation citoyenne et en faire des espaces plus sécuritaires.

225

Dernier point. La Ville devrait-elle réglementer la taille des commerces alimentaires afin de favoriser le développement d'une offre diversifiée de proximité? Devrait-elle offrir des loyers à prix préférentiel à ces plus petits marchés afin qu'ils puissent conserver des prix de vente abordables et ainsi concurrencer avec les gros commerces et les chaînes?

230

235

Nous croyons que la Ville devrait sans conteste favoriser l'implantation de plus petits commerces dans tous ses quartiers selon une répartition ponctuelle et proportionnelle, ceux-ci étant plus propices à une planification de ville à l'échelle humaine. Une diminution des loyers et un allègement des taxes d'affaires auraient certainement une incidence positive sur la survie des petits commerces et favoriseraient la diversité de l'offre. Cela pourrait permettre une offre à prix raisonnable dans certains quartiers. Nous n'avons qu'à penser au Vieux-Montréal.

240

Donc, pour conclure, nous tenons à vous remercier pour cette opportunité qui nous a permis de nous exprimer au nom d'un très grand nombre ce soir, en espérant que cet engouement autour du Plan de développement de Montréal ne soit que le début d'une implication citoyenne volontaire. Merci.

M. JEAN BURTON, président :

245

250

Merci. Si je comprends bien, ce que vous nous avez présenté à l'instant, c'est en complément au mémoire que vous avez déposé. Donc vous ne serez pas surpris si les questions que nous posons sont d'abord basées sur le document qu'on a reçu. D'accord. Merci. Alain?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Quand vous aurez nettoyé les scories de votre présentation, on aimerait avoir le texte, s'il vous plaît. Première des choses.

255

Je reviens au texte de votre mémoire principal. Je voulais vous faire préciser votre pensée. Quand, page 3, vous dites en parlant de budget : « Il faut cesser de fonctionner selon les visions d'économie de moyens et donc envisager les dépenses selon un plan stratégique durable. » Pourriez-vous nous préciser ce qu'un plan stratégique durable peut vouloir dire dans un contexte où on parle de dépenses?

260

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

265

En fait, parce que souvent, dans la planification de projets, souvent les gens vont penser économiquement aux rendements, aux profits qui vont se faire maintenant et les dépenses qui vont se faire maintenant, puis donc on sait souvent qu'il y a des débordements. Puis les projets ne sont jamais pensés à long terme. Et en termes de revenus et d'argent épargnés.

270

Donc quand on parle de durable, donc on parle à très long terme, donc on peut parler de décennie. Donc c'est vraiment de pouvoir envisager les projets sur des décennies, de pouvoir faire la planification à très long terme et sur les profits éventuellement de ces projets-là. Et non seulement de penser dans l'année qui vient, des dépenses qui vont en découler. Puis les profits à court terme.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire:

275

280

Et les dépenses d'entretien ensuite, etc. Autre sujet. Dans votre façon d'appréhender la ville, est-ce qu'un concept comme le centre-ville souterrain demeure pertinent? Est-ce que ça a un avenir à Montréal?

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

285

Difficile de se prononcer sur l'avenir. Le centre-ville souterrain est là, il existe. C'est une caractéristique de Montréal, un attrait pour certains. Le conserver fait du sens puisqu'il est déjà là, puisque ça fait partie de l'âme de Montréal. Continuer sa connexion dans l'idée d'une ville hivernale praticable est aussi intéressant parce qu'il y a un centre des affaires qui est nourri par cette ville souterraine, mais mettre l'accent dessus comme un attrait touristique ou le publiciser au-delà de ses limites serait, pour nous, quelque chose qui ne ferait pas de sens.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire:

290

Donc pour vous, c'est un concept achevé. Il est là, il a sa dimension. L'étendre ne serait pas nécessairement la meilleure façon pour vous de créer un réseau piétonnier protégé?

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

295

Il suffit de regarder dans le cas du développement du Quartier international de Montréal. Il n'y a pas eu une explosion de la superficie de ce réseau souterrain. Selon nous, il dessert déjà beaucoup de bâtiments. Il pourrait en desservir plus. C'est à chaque constructeur de bâtiment de savoir si, étant en proximité avec ce souterrain, il veut s'y voir raccordé, s'il fait les travaux nécessaires. Nous, ça fait qu'augmenter l'espace public. D'une certaine manière c'est une particularité de Montréal. Donc pourquoi l'empêcher? Non, achever. Oui, parce qu'il est complet, mais on peut toujours venir s'y raccorder. C'est important de le maintenir en vie. C'est aussi un endroit de commerce et un espace public souterrain pour l'hiver.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Moi, j'ai quatre questions. - J'en ai rajouté une, Monsieur le président.

M. JEAN BURTON, président :

310

315

320

305

Très bien.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

En relisant mes notes. À la page 3 de votre mémoire, vous mentionnez l'importance, à la toute fin de la page, que vous préconisez l'élaboration d'une grille urbaine, selon le contexte de mixité. Qu'est-ce que vous entendez par « grille urbaine » ici? C'est un concept. Ça veut dire quoi?

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Alors attendez. Est-ce que vous pouvez relire toute la phrase?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

325

Vous êtes à la page 3?

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

330

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Vous préconisez « l'élaboration d'une grille urbaine selon le concept de la mixité » parce que pour vous, c'est un facteur d'urgence. Ça veut dire que ça réfère à quoi? Je n'ai pas trop compris.

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

340

335

Alors, par exemple, dans le cadre du secteur Parc-Extension et tout le PDUES qui a été maintenu sur Parc et qui est, en fait, un modèle politique de développement du quartier, il manque une gestion du territoire plus fine. Comment est-ce qu'on va dessiner les futurs clients vers Parc-Extension une fois que le campus sera là? Comment est-ce qu'on découpe certains îlots qui aujourd'hui sont en proie à de la spéculation immobilière plutôt qu'à du développement positif sur plusieurs étages?

345

Donc pour nous, le concept de grille dans ce cas-là doit référer à ça, doit référer au fait de pouvoir gérer un quartier de manière plus proche et plus zonée alors que le zonage dans le PDUES est un peu trop large. Voilà.

350

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Est-ce que vous voulez dire – je veux essayer de comprendre – qu'au lieu de cloisonner un quartier sur lui-même et le refermer, être attentif au tissage...

355

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

... dans ce quartier-là dans la trame urbaine avec le quartier périphérique qui n'a pas toujours la même fonction, la même population, etc. C'est ça que vous voulez dire?

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

Oui. Dans le découpage en carte, le tissage est important et aussi la mixité de chaque parcelle en trois dimensions.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord. J'ai compris.

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

375

380

385

360

365

370

C'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Merci. Ensuite, à la page 4, vous dites que Montréal fait école pour sa programmation de l'espace public. Et d'ailleurs, j'ai remarqué que dans votre présentation orale, vous avez insisté sur plusieurs de ces objets de l'espace public. D'abord, je voulais savoir par quel concours – pas quel concours – mais quelle liste? Avez-vous des exemples de villes comparables? Quand vous dites que ça fait école, ça veut dire que Montréal est un leader

dans l'aménagement de ses espaces publics? D'où tirez-vous cette conclusion-là?

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

En fait, personnellement pour venir de la région, quand on se promène au Québec et qu'on n'a pas les espaces extérieurs qu'il y a à Montréal, évidemment, notre discours, on

voudrait encore plus. Donc on voudrait vraiment que les gens puissent s'approprier l'extérieur mais on ne doute pas non plus qu'il y a déjà un beau modèle déjà présent. On pense à un exemple facile, la place des spectacles, qui est quand même un superbe endroit, puis ce n'est pas des choses qui se reproduisent nécessairement dans les autres villes du Québec.

395

Puis en fait, je crois qu'on le dit aussi dans le mémoire, donc Montréal est vraiment pour nous un endroit pour diffuser ces espaces-là, cette manière de voir les espaces extérieurs pour les autres villes du Québec, puis c'est aussi dans le fond entre l'international et les régions plus éloignées. Donc on a une grande proximité avec l'international étant la métropole, donc on croit que Montréal est vraiment comme l'endroit pour faire le pont entre les régions, d'où l'expression qu'elle fait école.

400

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

405

Une ville forte pour le Québec.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

Oui.

410

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

415

C'est un peu ça, en matière de design des espaces publics. Je comprends bien maintenant. À la page 5, au point 2.2, vous abordez le thème de la bonne gestion et vous proposez « d'intégrer le processus d'acceptabilité sociale aux pratiques de gestion de projets de ville comme étant la façon de faire. » Comment entendez-vous l'acceptabilité sociale? Est-ce que vous parlez des consultations, de l'importance pour les citoyens – est-ce que c'est ça – qu'ils participent, donner leur point de vue?

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

Oui, exactement.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

425

430

435

420

Le modèle de l'OCPM est assez rare au niveau mondial, que ce soit pour des grands ou des petits projets qui vont chercher une dérogation, la participation publique aboutit tout le temps à l'amélioration du concept premier. C'est ça qu'on veut dire.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord. Donc le design n'appartient pas qu'aux designers, si je comprends bien, dans votre esprit?

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

C'est une de nos missions fondamentales, oui.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

440

Oui. Puis, en fait le design le dit, c'est pour la personne, c'est pour l'usager, c'est pour l'utilité, donc ce n'est pas...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

445

La finalité.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

450 Exactement. Donc c'est pour l'usager.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Diriez-vous la même chose des autres pratiques de l'aménagement, l'urbanisme? l'architecture?

455

460

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE:

Absolument.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

465

470

Oui. Il y a de très bons architectes autodidactes, de très bons urbanistes autodidactes qui arrivent à cartographier un nouveau réseau de pistes cyclables, qui arrivent à lancer un petit réseau d'autobus, enfin il y a de documentés.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Dernière question. Page 6, vous parlez de règlements proactifs. Au début de la page, vous suggérez « de considérer l'implantation de règlements proactifs permettant l'application de bonnes pratiques pour l'aménagement. » Avez-vous des exemples de ce que vous entendez par « règlements proactifs »?

475

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

480

Il y a les ruelles blanches, les ruelles vertes qui seraient juste encouragées par la Ville, encadrées à la manière d'un guide, comment un particulier qui souhaite aménager avec ses voisins une ruelle devrait procéder pour ne pas contrevenir aux règlements de la ville. Ça, c'est

un exemple pour les particuliers. Je sais que la ville fait beaucoup de conseils auprès des propriétaires de grands bâtiments. L'édition d'un guide aussi qui accompagnerait certains plans de développement pourrait aussi être une idée. C'est ça.

485

490

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

J'ai peut-être de la difficulté avec le fait que vous mettiez ensemble « règlements » qui seraient proactifs. Pour moi, un règlement, ça fixe les choses; un guide, c'est plus souple effectivement; ça peut être utilisé, interprété. C'est peut-être la terminologie avec laquelle j'aurais de la difficulté.

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

495

Il existe en urbanisme tactique ou en aménagement...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

En quoi vous dites?

500

505

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

En urbanisme tactique ou...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Tactique?

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

510

Effaçons le terme d'urbanisme tactique. Aménagement spontané serait le mieux ici.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

515 Plus approprié.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Oui. Il existe des courants qui ne sont pas encore référencés comme le verdissement des toutes petites installations, aussi des grandes installations, des bancs publics qui font leur apparition et qui ne sont pas ceux de la ville, par exemple. La ville ne peut pas se doter avant l'heure d'un règlement encadrant ces nouvelles pratiques puisqu'on ne les connaît pas.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

520

525

530

Non, c'est ça.

M. KÉVIN GRÉGOIRE:

« Proactifs » signifie ici les encourager, les recommander sans leur interdire.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Les pratiques en question.

535

540

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord. Merci, c'est clarifié.

M. JEAN BURTON, président :

545

Merci beaucoup, Monsieur Grégoire et Madame Plourde pour votre présentation. J'inviterais maintenant monsieur Pierre Brisset.

M. PIERRE BRISSET:

550

Voilà. Étant aussi bien choyé dans la technologie moderne, je vais faire ma présentation. Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur, Madame, les commissaires, tous les membres de la commission, Messieurs, Mesdames en arrière et ceux qui veulent bien m'écouter.

555

Alors j'ai présenté – ça va être ma plus courte présentation que j'ai jamais faite devant les consultations publiques, j'ai seulement six acétates. Et effectivement, ce que j'essaie d'exprimer, c'est la problématique, l'écoute au niveau des consultations publiques.

560

Comme vous savez, au Groupe en Recherche Urbaine, nous œuvrons activement depuis dix ans sur plusieurs projets urbains, surtout les transports mais beaucoup d'autres comme les pistes cyclables, les réseaux de pistes cyclables, l'intégration de bâtiment, etc. Mais ce soir, je vais me concentrer plutôt sur la problématique des transports. Ce que j'ai trouvé dans certaines de nos présentations antérieures, c'est que souvent, on s'est fait ridiculiser par les promoteurs via leurs ingénieurs – je ne veux pas aller en détail là-dessus – et comme j'ai dit dans ma présentation, on ne détient pas de loge au Centre Bell, donc on a de la difficulté à rencontrer des hauts fonctionnaires.

565

Alors je vais vous parler de l'autoroute est-ouest à Montréal, un gros ouvrage d'art qui coûte une fortune, qui va coûter une fortune, et puis qui était la source de contestation depuis les années 70. En effet, suite à la crise d'octobre 70, le gouvernement en place, monsieur Bourassa et compagnie ont décidé de prolonger l'autoroute est-ouest et, en 71, il y a une des

premières - je ne dis pas la première - mais une des premières grandes consultations

populaires pour avoir l'opportunité de contester cette autoroute-là. Puis comme je dis, c'est que ce rapport populaire est l'origine de la formation du BAPE qui a suivi six ans plus tard.

580

Ce qui est arrivé, c'est que dans cette – vous avez reçu, je crois que je vous ai envoyé la copie de ce rapport intégral que je ne présente pas ce soir. Mais il faut comprendre que maintenant, on parle – et aussi, on voit très bien que cette autoroute-là est aussi la base de la formation de l'OCPM que vous connaissez très bien, qui est un peu un modèle du BAPE à peu près, sur les consultations publiques – et pour revenir à l'autoroute, on parle de la reconstruire maintenant.

585

Au départ, en Amérique du Nord, l'autoroute est-ouest que j'appelle « Non à l'autoroute ici » c'est une autoroute inachevée à travers Montréal. Il n'y a aucune ville qui permettrait de tolérer une affaire comme ça. La plupart des villes les démantèlent. Mais surtout ne pensent pas à les reconstruire, parce qu'on n'a pas les moyens. Et surtout quand on parle de budget monétaire, c'est que ça va devenir un choix. Est-ce qu'on reconstruit et complète l'autoroute est-ouest ou est-ce qu'on investit dans les transports en commun? On ne peut pas faire les deux.

590

Permettez-moi de m'expliquer. On n'a pas la base de taxes pour payer deux types d'infrastructures majeures comme ça. Alors il faut comprendre que l'autoroute Ville-Marie comme elle est maintenant est déjà une autoroute démesurée. Je sais que je parle des affaires provinciales mais je crois que le premier magistrat de la Ville de Montréal a un pouvoir d'exprimer au gouvernement supérieur ce qu'il veut dans sa ville, puis on a vu ça souvent dans les villes américaines. Je peux vous citer même une ville ici, Saint-Alexandre à côté de Saint-Jean-sur-Richelieu où le maire de la Ville a stoppé l'avancement de l'autoroute 35, le lien national entre Montréal et Boston parce qu'il voulait son échangeur plus près de son village.

600

595

Alors c'est pour dire que le pouvoir d'un maire quand même a le pouvoir d'agir sur des dossiers comme ça aussi importants. Quand on parle de l'avenir de la Ville, est-ce qu'on construit des autoroutes ou est-ce qu'on construit des transports en commun?

Parce que l'autre chose avec Ville-Marie, avant que je passe à l'autre item, c'est que Ville-Marie, c'est une source de congestion majeure sur les autoroutes Décarie et l'autoroute 20 vers l'ouest. C'est que les deux autoroutes qui sortent de l'échangeur Turcot pour aller vers le nord sur Décarie ou la 20 vers l'ouest n'ont pas la capacité pour accommoder le volume de trafic généré par Ville-Marie. Puis on va la reconstruire mais plus grosse.

610

Alors, la deuxième intervention – puis effectivement, l'autoroute Ville-Marie aurait dû toujours rester là où elle était en 69 – je n'ai pas aimé cette photo, je vais vous l'envoyer – mais ça, c'était la condition de l'autoroute en 69 avant l'annonce de monsieur Bourassa de la prolonger. Et puis les deux autoroutes effectivement, tout peut se raccorder à l'étage inférieur et oublier l'étage supérieur dans la nouvelle mouture de l'échangeur Turcot.

615

Parce qu'encore une fois, on parlait de Ville-Marie, on disait que c'était un boulevard urbain ou une route nationale maintenant, puis selon les normes du ministère, une route nationale a un débit maximal de 75 000. Cette autoroute-là va en accommoder – ou cette route nationale, appelez-la ce que vous voulez – va en accommoder 200 000. Alors il y a une contradiction, quatre voies que vous voyez à l'étage inférieur peuvent très bien accommoder. Alors tout l'échangeur Turcot devrait être visé, raccordé à l'étage inférieur puis oubliez l'étage supérieur.

625

620

Alors le remplacement de l'échangeur Turcot. Tout le monde parle, il y a tellement de consultations depuis 2007. Wow! Il n'y a aucune variation entre ce qui était en 2007 et 2012 en termes de voies rapides, ce que j'appelle les deux mouvements de base, ils sont pareils, ce qui est en rouge sur l'image. Ce qui a été rajouté, c'est ce qui est en jaune sur l'écran, c'est ce qui a été demandé par la Ville. C'est les seuls changements qui ont été apportés. Mais le réseau de base, c'est toujours ces deux mouvements et surtout – si je peux activer ma flèche ici – c'est le lien Décarie à Ville-Marie qui est une norme autoroutière indépendante, le fantôme de la Transcanadienne qu'ils conservent dans l'échangeur Décarie, et de façon qui maintienne des manœuvres à gauche pour sortir de Décarie pour prendre Ville-Marie il faut se tenir à gauche ou rentrer, qui est contradictoire aux normes de Transports Québec. Aujourd'hui, on ne

fait plus des autoroutes avec des sorties à gauche. Et puis là, c'est une occasion idéale de corriger la situation.

640

Alors comme vous voyez, il n'y a eu aucune modification, ça fait huit ans qu'on en parle mais rien de base a été modifié. Et c'est là que je questionne la consultation publique. Ça sert à quoi dans le sens de dire qu'on ne nous écoute pas. Et puis ça, c'est un exemple flagrant où on ne nous a pas écoutés. C'est vrai, c'est le BAPE, mais bref, c'est dans le choix de la Ville. C'est que la Ville doit vivre avec après.

645

Encore une fois, vous avez à gauche le projet du ministère, puis à droite, vous avez une proposition faite par la société civile, dire : « Qu'est-ce qu'on a de besoin dans l'échangeur?» On va maintenir les bretelles qui sont nécessaires, puis les autres, on va les éliminer. Je ne veux pas aller dans le détail, bretelle par bretelle, mais la chose qu'on a travaillé ça avec des professeurs reconnus des universités dont le professeur Pierre Gauthier, doctorat à l'Université Concordia, et puis on s'en est tenu, comme je vous ai dit tout à l'heure, Ville-Marie, on ne la touche pas pour l'instant, c'est en vert en haut, puis éventuellement, on convertit l'autre moitié qu'on ne récupère pas pour la circulation pour mettre un SLR dessus ou du transport en commun. Le centre-ville de Montréal parle d'une troisième ligne de métro à travers le centre-ville. Il y a déjà des tunnels qu'on appelle le tunnel Ville-Marie, qui peut être très bien converti pour accommoder la nouvelle ligne est-ouest de métro. Je vous invite à aller visiter notre site web pour en savoir davantage.

655

650

L'autre problème avec ce projet d'autoroute est-ouest, la façon que c'est parti, ça n'arrête pas à Turcot le projet que vous voyez sur la table, mais ça se prolonge. Il faut continuer à remplacer – s'ils commencent Ville-Marie, il faut tout la remplacer jusqu'au tunnel Guy. Puis vers l'ouest, pour accommoder une voie réservée pour autobus, il faut remplacer l'échangeur de Ville Saint-Pierre. Il faut continuer à rebâtir la 20 quasiment jusqu'à Dorval, la tranchée dans Lachine, etc. Tout ça à grands coûts.

Est-ce que nous avons les moyens vraiment de reconstruire une autoroute est-ouest à travers le centre-ville de Montréal et puis construire un réseau de transport en commun efficace? C'est ça la question à poser. C'est le choix : un ou l'autre, pas les deux.

670

Alors c'est ça, le thème de mon mémoire. C'est de dire il faut prendre une décision par où est-ce qu'on va? Est-ce qu'on investit dans les transports en commun à Montréal ou est-ce qu'on investit à rebâtir un réseau autoroutier qui est désuet?

675

680

685

690

Alors la prochaine intervention : le pont Champlain. Tout le monde parle de pont Champlain. On veut un nouveau pont. On veut un nouveau pont. On veut se péter les bretelles. On veut amener un *starchitecte* et avons-nous les moyens encore une fois? Avec mon ami l'ingénieur reconnu, René Therrien, on a analysé séparément, on est arrivé à la conclusion que le problème avec le pont Champlain, c'est simple, puis un enfant de troisième année d'école primaire vous aurait dit la même chose, c'est que la structure est instable de la façon qu'elle est montée. Il y a juste à mettre des béquilles en dessous de l'extrémité des piliers puis comme ça, ça va tenir, puis élargir le pilier pour mettre d'autre chose comme transport en commun dessus. Ça, c'est très simple.

Vous avez lu les rapports, les documents que j'ai envoyés, c'est pour ça que je ne passe pas là-dessus ce soir, mais c'est pour en tenir qu'il y a une façon simple, une façon dispendieuse de faire les choses. Je sais qu'au Québec ou au Canada, en Amérique du Nord maintenant, c'est plus facile démolir et remplacer une infrastructure parce qu'on peut emprunter de l'argent sur le marché international. Mais de réparer ou d'essayer de restaurer une ancienne structure, ça part des budgets d'exploitation du ministère ou de l'organisme.

Alors c'est plus facile pour le gouvernement de dire : « Écoute, je vais mettre ça sur une carte de crédit, puis c'est mes enfants, petits-enfants qui vont payer. Je vais être mort et enterré. » Mais ce n'est pas gentil laisser ça à nos futures générations toutes ces dettes qu'on accumule parce qu'on ne veut pas entretenir nos infrastructures, on préfère les jeter à terre puis les remplacer. Alors je vous invite à visiter le site de monsieur Therrien qui explique très bien.

J'avais parlé d'autres interventions à Montréal, le pont de la 25 qui est une composition à l'envers. Je ne veux pas entrer dans les détails. Puis l'autoroute 30, la fabuleuse voie de contournement est accessible à qui? Elle est accessible seulement à ceux qui vivent à Ottawa, les hauts fonctionnaires qui vivent à Ottawa, qui veulent aller à leur chalet d'été au Vermont. Puis j'en ai entendu ce commentaire de beaucoup de hauts fonctionnaires qui disent : « On est tanné de passer à travers Montréal pour aller à notre chalet au Vermont. » Ce n'est pas vrai que les camionneurs de Toronto vont venir à Montréal pour aller à Boston. Ah oui! C'est vrai qu'il y a, à la frontière ici, il y a un bar de danseuses que les camionneurs adorent mais ce n'est pas pour ça qu'ils viennent à Montréal.

705

700

Alors, conclure. Mes messages que j'ai à donner, c'est qu'il y a un choix important à faire. Est-ce qu'on investit massivement à reconstruire l'autoroute est-ouest? Ou est-ce qu'on investit massivement pour refaire les transports en commun?

Je vous remercie de votre attention.

710

M. JEAN BURTON, président :

Merci, Monsieur Brisset.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

715

Merci beaucoup, Monsieur Brisset. En tout cas, personnellement, je suis ravie que vous ayez toujours le même enthousiasme malgré les frustrations lorsque vous venez nous présenter aux commissions. Essentiellement, on est sur le PDM ici. Il y a quand même une orientation importante dans le document qui est celle du transport collectif, le transport en commun.

720

M. PIERRE BRISSET:

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Est-ce que compte tenu de tout ce que vous venez de dire, il faudrait revoir toute la section du PDM qui porte là-dessus, renforcer davantage cette orientation-là? Quel est votre avis là-dessus.

M. PIERRE BRISSET:

Eh bien, voici. C'est qu'il y a deux ou trois semaines, il y a eu une rencontre pour expliquer où était rendu le Plan de transport de Montréal, les vingt et un projets. Puis la grosse ligne à souligner : on n'a pas assez d'argent. Il faut comprendre que depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde, le budget du ministère a quadruplé pour remplacer les infrastructures. Donc il n'y a plus d'argent pour personne d'autre. C'est pour ça qu'on dit que si on doit remplacer des choses, qu'on s'en tienne à remplacer – sur le réseau routier, je parle, parce que c'est ça qui vide la caisse – c'est qu'on s'en tienne à remplacer la chose qui est cassée.

Par exemple, on remplace un viaduc, on ne remplace pas le viaduc puis construire dix kilomètres d'autoroute avec. Puis c'est ça qui arrive au Québec. On a le même problème avec le rond-point de Dorval. Turcot, c'est un projet qui entraîne toute une série d'autres projets à grands coûts, je parle de milliards. Puis si tout cet argent-là est gelé pour ces projets-là, il n'y en a plus d'argent pour le transport en commun.

Alors on va réentendre la répétition qu'il y a eu il y a trois semaines quand monsieur Ménard a cité : « Oui, on essaye d'avancer. On a ajouté des lignes d'autobus ici », mais il faut comprendre qu'on a un manque d'argent. C'est simple, c'est que l'argent qui pourrait être disponible est tout gelé dans des projets routiers. Sur notre site web, on a fait une tabulation qu'on arrive à 40 G\$, si on met tous les projets qui ont été annoncés à la CMM, on arrive à 40 G\$, puis j'en ai oublié quelques-uns là-dedans.

Sur l'île de Montréal, il y a soixante-deux structures majeures à remplacer, puis les structures majeures, je pense qu'il y en a treize dans l'échangeur Turcot, par exemple. Mais

730

740

735

745

750

avant ça, il y en a une cinquantaine toujours qui restent partout ailleurs sur la Ville de Montréal qui doivent être remplacées.

760

Et c'est là où je dis qu'à quelque part, il y a un choix judicieux à faire. Est-ce que, comme dans le cas de l'autoroute est-ouest, on n'a pas les moyens de remplacer. Peut-être il faut penser à dire : bon, bien là, comme à Toronto, quand la Gardner va descendre, ils vont la démolir, point, c'est tout. C'est qu'on décide qu'à cause d'un manque de fonds, puis le besoin – le besoin essentiel d'investir dans les transports en commun – qu'on limite, qu'on n'arrête pas, juste dire on empêche le développement du réseau, mais on limite les réparations des infrastructures à l'essentiel pour permettre de dégager plus d'argent pour les transports en commun. Parce que ça vient tout de la même poche éventuellement.

765

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

770

Alors c'est ce que vous voudriez trouver explicitement dans le PDM.

M. PIERRE BRISSET:

775

Oui, c'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord. Merci.

780

785

M. JEAN BURTON, président :

Ça va? Merci beaucoup, Monsieur Brisset. Votre message était on ne peut plus clair.

M. PIERRE BRISSET:

J'espère, oui. En tout cas, c'est un choix.

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Mojtaba Samini.

M. MOJTABA SAMINI:

(Fait lecture de son mémoire)

795

800

790

M. ALAIN DUHAMEL:

Two brief questions. One way to live under very cold winters and hot summers, is to go underground. So we have an underground city that we know today. Is it still an appropriate concept for the future of this city? Does it have any future as it is now? Should you see expansion development there?

M. MOJTABA SAMINI:

805

810

Yes, I think certainly. I think in the view of the sun, maybe we can bring the daylight to the underground city in some way. It's not impossible. I came from another country, which is Iran, and we have underground systems as well, and we have complex climate situation like here, but Montréal is very extreme, and I can say that the solutions are there, you know.

M. ALAIN DUHAMEL:

One more question. Should our new neighborhoods, the ones that we are planning to build, be oriented in a different way?

M. MOJTABA SAMINI:

Exactly. That's why I'm here. That's why I'm working on this. Because at the moment, I read on an article that we have one thousand buildings in Canada which have a Leed certificate, but is that enough? What should we do in a few years? The interesting thing for me is that Montreal, at the moment, if you look at the orientation, it's not a classical way, put your buildings towards south. You know, you can create better buildings like this, but you create undesirable situation like this for a city, and like this if you... you know.

M. ALAIN DUHAMEL:

I see. Thank you very much for your answer.

M. MOJTABA SAMINI:

830

815

820

825

Merci beaucoup, Monsieur Samini.

M. MOJTABA SAMINI:

835

840

Merci.

M. MOJTABA SAMINI:

J'inviterais maintenant madame Cathy Wong, s'il vous plaît. Veuillez vous présenter, s'il vous plaît, puisque nous ne savons pas votre nom. Madame?

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

Je suis Marianne Carle-Marsan.

Mme CATHY WONG:

Bonsoir!

M. JEAN BURTON, président :

Bonsoir!

Mme CATHY WONG:

855

850

Merci beaucoup de nous accueillir ce soir. Nous sommes ici ce soir pour représenter le Conseil des Montréalaises, en fait, qui est une structure consultative créée par la Ville de Montréal afin de conseiller les personnes élues et administrations publiques surtout des questions relatives à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

860

Par leur travail, les membres du Conseil veulent contribuer au développement de la Ville de Montréal pour que la Ville puisse devenir un lieu vraiment inclusif, sécuritaire, où il fait bon vivre pour toutes les femmes, quelles qu'elles soient, quelle que soit la condition sociale, matérielle, physique, etc.

865

Et dans le futur Plan de développement de Montréal, le plan présente une nouvelle vision du développement territorial en s'appuyant entre autres sur les orientations municipales définies en matière de développement durable et de lutte à la pauvreté. Pour nous, au Conseil, l'une des dimensions sociales du développement durable est précisément l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc le Conseil aujourd'hui tient à rappeler que l'urbanisme n'est pas maître et qu'il peut avoir des impacts très importants sur les inégalités femmes-hommes et sur les inégalités sociales en général.

875

870

En gardant ça en tête, en fait, le Conseil des Montréalaises appelle à ce que soient considérés les préoccupations et les intérêts des Montréalaises qui représentent en fait plus de 50 % de la population montréalaise, que ce soit dans la planification urbaine ou dans toutes les

décisions municipales qui les concerne pour que, lorsqu'on parle de développement, personne ne soit oublié dans le développement de notre ville et puis parce qu'au-delà des avancées qu'on peut voir sur l'île de Montréal, il demeure que les femmes continuent à vivre des conditions particulières dans la Ville, que ça soit des femmes à faibles revenus, les femmes monoparentales qui représentent quand même 82 % des familles monoparentales, les chefs de famille, les femmes autochtones, les femmes vivant avec un handicap qui représentent quand même 56 % des personnes avec une incapacité sont des femmes, les femmes immigrantes.

885

Par exemple, j'ai été très choquée lorsque j'ai lu que le revenu moyen d'emploi d'un homme immigrant tourne autour de 43 300 \$, lorsque celui d'une femme immigrante tourne autour de 23 300 \$. Cet écart-là est énorme pour moi, il est injustifié, et puis de nombreuses Montréalaises donc continuent à être désavantagées. Par exemple, lorsqu'on fait face à une hausse du coût de loyer et ces femmes-là se retrouvent finalement à habiter dans des quartiers défavorisés, pauvres en services de proximité.

890

Donc il reste encore beaucoup à réaliser pour que la Ville, telle qu'elle est planifiée, soit un lieu d'égalité entre les femmes et les hommes et un lieu où toutes les femmes puissent trouver leur place. Parce que nous le savons, les femmes et les hommes s'approprient différemment la Ville, l'espace public, les instances décisionnelles, et actuellement, les femmes continuent à être sous représentées dans les instances politiques, municipales, et sont minoritaires à remplir des postes de direction.

900

895

Donc on est là ce soir un petit peu pour rappeler l'importance que l'urbanisme n'est pas neutre et que dans le développement de Montréal, il ne faut pas oublier ces personnes et que nous avons cette responsabilité collective de considérer les réalités, les besoins et les impacts différenciés de nos décisions. Marianne?

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

En regard du PDM, la vision du Conseil des Montréalaises implique de poser un regard différent sur la Ville, un regard qui tient compte des préoccupations, des réalités, des expériences des femmes dans la Ville. Le Conseil des Montréalaises veut souligner l'importance d'adopter l'analyse différenciée selon les sexes, l'ADS, dans la mise en œuvre du Plan d'urbanisme qui découlera du Plan de développement.

L'ADS, c'est un processus d'analyse appliquant des projets qui permet d'atteindre l'égalité de fait entre les hommes et les femmes. L'ADS permet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Si, à première vue, une décision en matière d'aménagement peut sembler neutre, elle peut avoir des effets inégaux sur les femmes et les hommes, et ce, en raison des réalités différenciées qui les caractérisent. Donc l'ADS est un outil de gouvernance qui permet d'avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes dans la Ville, des services publics mieux adaptés, une utilisation optimale des fonds publics et une contribution à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes.

Dans le cas du Plan de développement, le Conseil des Montréalaises recommande d'utiliser cet outil en amont du développement des grands projets urbains au centre-ville ou ailleurs, ainsi que lors de l'élaboration des plans d'aménagement des arrondissements.

Par ailleurs, la requalification du projet de l'hippodrome représente une opportunité unique d'en faire un projet phare où l'ADS serait adoptée dès la mise en œuvre des premières étapes que suppose un projet d'aménagement urbain.

À cet égard, le Conseil des Montréalaises propose que la Ville s'inspire de municipalités d'ici ou d'ailleurs. La Ville de Berlin en Allemagne, certaines municipalités en

915

910

905

920

925

930

Norvège ou en Angleterre, par exemple, qui ont implanté des pratiques de planification urbaine soucieuses de l'analyse différenciée selon les sexes. Au Québec, la Ville de Saint-Félicien au Saguenay-Lac-Saint-Jean a élaboré un guide d'observation des parcs selon l'ADS.

940

Bref, l'appui de l'administration municipale évidemment, tout comme l'allocation de ressources humaines et financières à cette fin sont des conditions de réussite essentielles à l'implantation de cette approche. Il s'agit de sensibiliser les décideurs, les urbanistes et tous les autres spécialistes de la planification urbaine à intégrer cette perspective lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets urbains. De là, le Conseil des Montréalaises croit que pourra émerger de réelles possibilités de corriger certaines problématiques du cadre bâti qui nuisent présentement à l'atteinte de l'égalité.

945

Mme CATHY WONG:

950

Alors, par exemple, en vue d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans le quartier, les actions que le plan présente, notamment celle de favoriser l'accession à des logements abordables et de qualité, notamment pour les familles et les ménages à faibles revenus et les aînés, à cet effet, on voulait rappeler l'importance d'avoir accès à des logements abordables, salubres et adaptés aux besoins. Et ceci représente un enjeu majeur pour le Conseil des Montréalaises et on voudrait simplement ce soir relever plusieurs défis.

955

Premièrement, celui du maintien de l'offre de logements locatifs de qualité et abordables sur l'ensemble du territoire montréalais et aussi le maintien d'une mixité de l'offre par l'augmentation de logements de grande taille adaptés aux besoins des familles montréalaises et surtout des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et en situation d'handicap, incluant des logements de grande taille car ces personnes ont aussi des familles.

960

Et il est nécessaire surtout de développer une offre résidentielle diversifiée, si on souhaite vraiment contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue. Et pour relever également le défi du vieillissement de la population dans les prochaines années parce

que lorsqu'on parle de vieillissement de la population, ça concerne surtout les femmes qui représentent près de 70 % des personnes âgées de 80 ans et plus et dont la majorité vivra seule.

970

975

980

985

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

Le Plan d'action de la Ville vise également à accroître l'utilisation du transport collectif et actif. Cet objectif est tout à fait pertinent. Le Conseil appuie ces démarches mais affirme que les investissements ne doivent pas se faire au détriment des besoins de déplacement local des usagères.

En matière d'accessibilité géographique, il est nécessaire de poursuivre le développement de la desserte locale sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité urbaine particulière des femmes dans la Ville. Les tâches reliées à la vie familiale conditionnent souvent leurs déplacements. Par là, l'importance de continuer à offrir une desserte locale.

En matière d'accessibilité économique, il conviendrait de mettre en place une tarification sociale pour les ménages à faibles revenus ainsi que différentes formules tarifaires mieux adaptées aux personnes usagères du transport en commun : familles monoparentales et familles nombreuses, les étudiants et étudiantes de plus de 25 ans.

En matière d'accessibilité universelle, il est important d'accélérer l'implantation de la politique d'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, en tenant compte aussi de l'accessibilité des personnes avec poussette.

En matière de sécurité, le service entre deux arrêts gagnerait à être mieux connu et élargi à d'autres groupes comme les personnes aînées tout en assurant sa mise en œuvre réelle par l'ensemble des chauffeuses et chauffeurs de la STM.

995

Par ailleurs, le Conseil des Montréalaises recommande que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables applique les principes du guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. À l'heure actuelle, il existe des voies cyclables qui ne sont pas sécurisées, qui sont toujours mal éclairées la nuit. C'est des facteurs qui peuvent nuire à la sécurité, en fait, au sentiment de sécurité des Montréalais et des Montréalais dans la ville. Il y a aussi des pistes cyclables qui sont aménagées entre les files de voitures stationnées et les voies de circulation, ce qui nuit aussi au sentiment de sécurité urbaine.

1005

En guise de conclusion, les Montréalaises et les Montréalais dans toute leur diversité ont leur mot à dire dans la définition du développement de leur ville. La participation citoyenne des Montréalaises est donc un enjeu et peut être favorisée par différents moyens, notamment la création et la diffusion d'outils d'information et d'éducation citoyenne sur le fonctionnement des instances municipales; l'adoption d'un principe de participation paritaire des femmes et des hommes dans les comités consultatifs en urbanisme tout comme un principe de tour de parole paritaire dans les consultations publiques; un appui financier plus grand aux groupes communautaires, notamment aux groupes de femmes qui ont réalisé ou qui réalisent des expériences de participation citoyenne très innovantes en matière d'aménagement urbain dans leur quartier, comme les marches exploratoires et les déclarations citoyennes.

1010

1015

1020

À la lumière de ces recommandations, le Conseil des Montréalaises espère que les commissaires de l'Office de consultation publique entendront cet appel voulant que les préoccupations des Montréalaises, précisément celles des femmes à faibles revenus, des femmes monoparentales, des femmes autochtones, des femmes immigrantes et de celles vivant avec un handicap, soient prises en compte dans la mise en œuvre du Plan d'action municipal 2013-2017.

1025

Il ne reste qu'à espérer que dans les prochaines années, l'aménagement urbain va être le reflet d'une société plus égalitaire.

Mme CATHY WONG:

1030

Et pour réellement conclure, nous avons décidé aussi de réaliser une vidéo dans le cadre de ces consultations du PDM. Cette vidéo a pour objectif d'expliquer ce qu'est ADS et on va vous la montrer ce soir en grande première. Et en conclusion, nous avons des paires de lunettes à vous offrir. Merci beaucoup.

VIDÉO

1035

M. JEAN BURTON, président :

Alors, Madame?

1040 Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'abord, je tiens à vous féliciter. C'est vraiment une très, très belle présentation et très convaincante.

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

Merci.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1050

1045

Alors si je comprends bien, l'application transversale de l'ADS, ça serait une réponse déjà à votre préoccupation, mais la question ici est la suivante. Il y a beaucoup dans le Plan d'action – puisque vous avez référé beaucoup au Plan d'action, pas seulement au PDM – des actions structurantes. Il y en a quatre qui sont identifiées. Il y a des interventions intégrées sur le territoire, etc. Si vous aviez à identifier un ordre de priorité, parce que tout ça, c'est beaucoup. L'ADS touche tous les thèmes qui sont abordés dans le PDM, mais si vous aviez à

identifier un ordre de priorité, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit comme enjeux prioritaires? Nommez-en deux, trois.

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

En fait, je pense que les deux points sur lesquels on est intervenu, le logement et le transport, pour le Conseil, c'est des enjeux qui sont prioritaires. Mais d'implanter l'ADS, je crois que ça soit transversal, que présentement on n'a pas de données ventilées selon les sexes, d'avoir des données, d'avoir...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Un diagnostic.

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

Oui, c'est ça. Avant même de concevoir le plan de développement, de réfléchir c'est quoi les effets sur les hommes, sur les femmes. Plus on va avoir de données ventilées sur les femmes immigrantes, sur les femmes, plus les services qu'on va offrir dans la ville vont être précis, puis vont être adéquats, en fait.

Mme CATHY WONG:

Et puis peut-être très rapidement, on le mentionne dans notre avis, mais de prendre en considération toutes ces différentes réalités, que ce soit la réalité des femmes autochtones, des femmes vivant avec un handicap et de ne pas voir – en fait, de ne pas faire la moyenne de ce qu'est le citoyen et la citoyenne. D'éviter de répondre à des besoins sur une moyenne mais de toujours prendre en considération les besoins spécifiques et impacts différenciés que toutes nos politiques peuvent avoir sur différents groupes de personnes, ce qui est une réalité à Montréal. Je pense qu'on ne peut plus passer à côté d'une analyse différenciée et puis nous, on parle beaucoup de l'analyse différenciée selon les sexes, mais également selon les

1070

1075

1060

1065

1080

cultures, selon les générations. Et puis de là l'importance finalement de bien comprendre les Montréalais et la diversité des Montréalais qui composent notre ville.

1090

1095

1100

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

Si je peux ajouter quelque chose. Je crois aussi qu'il y a beaucoup de sensibilisation à faire. Donc je crois que ça serait aussi – parce que je ne crois pas qu'il y a une conspiration, les urbanistes tentent toujours de bien faire leur travail mais je crois qu'il y a une sensibilisation à faire pour les décideurs, pour ceux qui pensent à la planification urbaine, qu'ils soient conscients des expériences multiples dans la ville, des expériences des hommes et des femmes.

M. JEAN BURTON, président :

1105

Juste une précision sur les données ventilées dont vous venez de parler. Qui, pour le moment, recueille ce type de données-là?

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN:

1110

À la Ville de Montréal, on tente parfois pour alimenter notre rapport, on tentait d'avoir des données ventilées et elles n'existent pas. Donc on en a mais donc c'est difficile d'avoir des données même qui nous parlent de la réalité, comme combien il y a de femmes qui utilisent le transport en commun? Vous voyez? Donc ça serait vraiment d'approfondir, puis ça permettrait de mieux connaître la réalité, en fait.

	M. JEAN BURTON, président :
1120	Merci beaucoup, Mesdames.
	Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :
	Merci.
1125	M. JEAN BURTON, président :
	Alors nous allons ajourner pour une courte pause, une quinzaine de minutes pour reprendre à 20 h 45.
1130	PAUSE - REPRISE
	M. JEAN BURTON, président :
1135	S'il vous plaît, si vous voulez reprendre votre place. J'inviterais maintenant monsieur Denis Sirois, s'il vous plaît.
	M. DENIS SIROIS :
1140	Bonsoir!
	M. JEAN BURTON, président :
	Bonsoir!

M. DENIS SIROIS :

1145

1150

1155

Denis Sirois, je suis directeur général de la CDEC Centre-Nord et ce soir, je serai porte-parole de réseau des CDEC de Montréal. À Montréal, il y a dix corporations de développement économique communautaire situées toutes dans les anciens quartiers centraux de Montréal ainsi que dans deux anciennes banlieues. Donc écoutez, les CDEC, on existe depuis 82, nous sommes des éléments que je qualifierais d'actifs de la Ville de Montréal.

Vous avez constaté qu'on vous a remis dans un premier temps un mémoire inachevé dans sa forme et ce soir, on vous remis une belle version achevée, mise en page en couleur et tout et tout. Je ne vous lirai pas le mémoire qui a 60 pages.

M. JEAN BURTON, président :

Merci.

M. DENIS SIROIS:

Vous me remerciez. Et nous avons 135 recommandations que je vous lirai dans le désordre. - C'est une blague. Donc ce qui est important, je crois, c'est de voir que les CDEC, on est des organisations de la société civile. On intervient dans une foule de domaines. Donc évidemment, elle s'est intéressée à tous les aspects du Plan de développement de Montréal.

Notre nom le dit, nous sommes des organisations dans le domaine économique, le domaine du développement économique communautaire étant en même temps une mission pour nous et une approche, donc une approche du bas vers le haut, qui est inclusive, qui s'intéresse à la fois au social et à l'économique, à l'aménagement, à l'écologie, à la culture, aux technologies.

La plupart des CDEC sont comme la nôtre Centre-Nord, on a des grands clients de grande taille. Par exemple, la compagnie Peerless, le Cirque du Soleil. On a aussi des

1160

1165

1170

1175

travailleurs autonomes qui travaillent avec nous. On a des compagnies qui font des millions de profits, dans certains cas, des milliards. On a aussi des gens qui gagnent leur vie très honorablement avec ça. On a des compagnies dans le domaine lucratif, on a aussi des entreprises d'économie sociale. On fait des projets dans le domaine de l'emploi, du développement économique, de l'urbanisme. On prend fréquemment position soit dans le cadre des travaux de l'OCPM ou encore d'autres types de consultation. Et donc vous voyez devant vous, on fait un peu la synthèse de nos prises de position au cours des dix, quinze dernières années.

1185

1180

On a tenté d'être congruent, mais surtout on a tenté de se projeter dans le futur. Je vous dirais que les CDEC interviennent dans l'économique, le social, le local, dans l'environnemental et le communautaire. Notre force, c'est évidemment c'est l'économique. Je vous dirais que notre approche en est une – et notre titre de mémoire le dit bien – *Bâtir Montréal au rythme de ses quartiers*. Notre approche en est une de proximité qui repose essentiellement sur les notions de quartier et d'arrondissement.

1190

Ici, je vais faire une digression par rapport à mon texte. Écoutez, je suis allé récemment à Quartier Dix30 à Brossard. Ça porte le nom de quartier. C'est aussi illustrateur de la notion de quartier que quand on va à l'Auberge des gouverneurs, on n'est pas dans une auberge. Dix30, ce n'est pas un quartier, malgré ce que dit le maire de Brossard, malgré ce que dit aussi le promoteur. Dix30, c'est exactement le contraire d'un quartier. Ce n'est pas un lieu. C'est ce qu'on appelle en géographie un *non-lieu*. C'est quelque chose qui n'a pas de sens, au sens de donner un sens d'adhésion à l'humain. C'est un lieu fonctionnel par contre, tout au plus.

1200

1195

Une ville, un quartier, ce n'est pas ça. En français, il y a un très beau mot qui s'appelle le pays, mais le pays au sens de paysannat, de pays, de région. Un quartier, bien c'est là où on se reconnaît, c'est là où on vit, où on travaille, où on investit, où on rigole, où on chicane ses enfants, on les récompense, on les élève; on rencontre nos voisins, on voit toutes sortes de monde, des gens qu'on ne connaît pas, des gens dans lesquels on ne se reconnaît pas mais qui sont nos voisins. Et ça, c'est une pierre d'assise importante dans toute notre

approche. Je vous dirais que le quartier comme milieu de vie, c'est un milieu de vie économique, social, et j'en passe.

Ce qu'on vise quand on intervient dans un quartier, que le quartier devienne, s'il ne l'est pas déjà ou qu'il le devienne davantage, une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable. Pour nous, c'est une valeur centrale. Une population inclusive, ouverte, diversifiée, à l'image de Montréal. Dans le territoire de Parc-Extension, il y a quelque chose comme 120 communautés culturelles. Il faut de l'ouverture.

Des lieux où il fait bon vivre, apprendre, d'entreprendre, travailler, se divertir. Ça, c'est la mixité des fonctions. Un quartier n'est pas que résidentiel. Un quartier résidentiel, c'est un quartier purement résidentiel. Mais un vrai quartier, c'est un quartier complet. J'y reviendrai.

Les quartiers doivent être des destinations d'affaires. On doit sentir qu'on peut y investir, faire des profits, faire des surplus, créer de l'emploi, créer de la satisfaction à s'y trouver. Et avec une activité culturelle qui est valorisée, ouverte sur le monde. Quand on intervient dans un quartier, c'est à ça qu'on pense.

Le quartier de Montréal qui serait complet, dans notre mémoire, on vous présente plusieurs encartés avec des exemples, des photos. Je pense ici au coin de Castelneau et Henri-Julien, la CDEC Centre-Nord y est intervenue voilà plusieurs années pour revitaliser cette jolie rue qui était en dégradation. La dégradation de la rue amenait une dégradation aussi des logements autour, des services de proximité. Depuis quinze ans, nous y avons investi des efforts, pas mal d'argent aussi pour attirer des commerces de qualité et on a maintenant une vie de quartier autour de cet îlot-là de la rue de Castelneau de grande qualité.

Quand on parle de quartier complet, on parle aussi d'autres éléments. Quand on parle de quartier complet, on parle de vivre dans une ville qui est compacte, où les choses se trouvent à portée de main, à portée de pied même, à portée de *skate*, de planche à roulettes, de vélo. Pas le premier réflexe à portée d'auto.

1235

1230

1210

1215

1220

1245

1250

1255

1260

1265

On espère que le futur quartier qui sera construit dans l'hippodrome deviendra un modèle de ce genre de quartier-là. Le potentiel – mes prédécesseurs l'ont signalé tantôt – le potentiel de ce site-là est énorme. Il ne faut pas manquer notre coup. Il y aura 25 000 habitants dans ce quartier-là. 25 000 habitants, c'est énorme. Il y a des quartiers à Montréal et il y a d'anciennes villes de l'île de Montréal – je pense ici à Outremont par exemple a à peu près de la même taille – de superficie plus grande avec le même nombre d'habitants. Il y aura une densité très forte. Déjà dans les premiers balbutiements de la planification urbaine de ce quartier-là à l'hippodrome, on avait oublié des éléments essentiels : un CLSC, des écoles, un centre de loisirs. Ce n'était pas présent dans le code génétique de départ de la planification. Donc on espère que tout ça va être pris en compte.

Faire du *Transit Oriented Development*, on adhère à ça, mais ça ne signifie pas simplement d'être à côté d'un métro, d'une gare de banlieue. C'est un ensemble. C'est plus que d'être à côté d'un arrêt d'autobus. J'ai tout le temps vécu à côté d'un arrêt d'autobus et pourtant, je n'étais pas forcément dans un environnement TOD. C'est plus que ça.

Un thème qui nous est cher, c'est l'emploi. Les CDEC ont une finalité. Dans le fond, c'est de créer de l'emploi, de l'emploi pour tous, de l'emploi de qualité, de l'emploi bien payé, de l'emploi où l'on sent qu'on est utile. Et pour ça, on pense qu'il faut préserver les zones d'emploi dans les quartiers centraux.

Le premier réflexe maintenant à Montréal, depuis plusieurs années, c'est que dès qu'il y a un édifice industriel vacant, *packlein*!, on trouve un promoteur pour mettre des condominiums. On n'est pas anti-condominiums. Plusieurs d'entre nous, de nos employés vivent même dans des condominiums et on ne le traite pas en hérétiques. Cependant, les zones d'emploi, il y a un phénomène à Montréal. Je voyage en vélo la plupart du temps pour venir à Montréal. Je vis à Longueuil. Le matin, il y a presque autant de trafic vers Longueuil maintenant que vers Montréal. Les zones d'emploi s'en vont en banlieue. Je n'ai pas d'indicateur, je n'ai pas de chiffre, c'est purement empirique mais il y a un déplacement des zones d'emploi. On les voit disparaître de plus en plus et souvent, on confond zone d'emploi à

l'intérieur d'une zone résidentielle avec le fait qu'on a installé quelques commerces de proximité de type nettoyeur et dépanneur ou location de vidéos, ce genre de choses-là.

1270

Les zones d'emploi, c'est un actif précieux dans la vie des Montréalais. C'est un actif précieux pour retenir les familles, attirer les familles, conserver les créateurs, les entrepreneurs à Montréal. Si on regarde autour, Laval est extrêmement agressive pour attirer les entrepreneurs. Longueuil, Boucherville, Brossard aussi. On a compétition à un jeu de pierre de nous. On n'a pas besoin d'aller en Australie pour trouver des compétiteurs. Montréal a déjà des zones d'emploi, on doit les conserver.

1275

Et ça, ça a beaucoup d'avantages de conserver des zones d'emploi dans les quartiers. Les coûts pour les entreprises sont moindres, la présence de la main-d'œuvre qualifiée est déjà là. C'est sûr aussi que pour les Montréalais, c'est intéressant de ne pas avoir à se déplacer en banlieue, on peut économiser peut-être le coût d'une seconde auto. On peut économiser du temps, on est peut-être plus près de sa famille. Donc il y a des avantages pour tout le monde.

1280

Les zones d'emploi, c'est un actif pour Montréal. Il faut être patient. Quand un édifice se libère à Montréal, parce qu'il y a des vacances suite au départ d'entreprises, il ne faut pas encourager comme ville les promoteurs à se *garrocher* sur le premier projet venu. Il ne faut pas autoriser le premier projet venu. Il faut cesser de dézoner. Il faut absolument qu'on conserve ces joyaux que sont les zones d'emploi.

1285

1290

Il y a un édifice pas loin de chez nous qui s'appelle – on l'appelle l'édifice Kevric - en arrière du métro Parc, quand il va être rempli, cet édifice-là, il y aura des milliers d'emplois et on sait que le promoteur entend aller chercher ce qu'on appelle dans le *linguo* un éléphant, une grosse compagnie, pour occuper plusieurs étages avec des emplois de haute qualité. Mais ce promoteur-là a l'intelligence d'attendre, d'être patient.

1295

Je pense à un autre édifice juste à côté où la ville fait des pressions énormes sur le propriétaire pour le transformer, pour transformer son édifice au plus sacrant, en

condominiums, alors que ce promoteur-là est parti d'un édifice presque vacant voilà quelques années à presque totalement occupé aujourd'hui, avec des emplois dans le domaine de la création et des technologies.

1305

Marconi Alexandra qui chevauche à la fois Villeray et Petite-Patrie est un excellent exemple d'aménagement, particulièrement du côté de Petite-Patrie.

Je pense que c'est ce genre de comportement-là qu'on doit encourager. La zone

1310

Au niveau de l'habitation, écoutez, on doit améliorer le parc locatif, le rendre plus accessible. On doit forcément avoir des mesures pour faciliter l'accès à la propriété et l'accès à des logements abordables. On doit aussi prendre des initiatives. On a été particulièrement sensibles, les CDEC, à une nouvelle formule d'accès à la propriété portée par un OBNL du nom de Vivacité. On pense que ce genre d'accès à la propriété, où il y a une limite à la capitalisation, donc une limite au profit qu'on peut faire, et on participe à un effort collectif. Il y aura des preneurs à Montréal pour ça.

1315

Il faut ravoir, oui, du logement abordable, oui, du logement financé par l'état ou par la ville, mais aussi il faut avoir des initiatives privées où les gens ont un sens des responsabilités différent de l'acheteur normal de maison ou de l'acheteur moyen.

1320

Les artères commerciales, il y en a un nombre incroyable à Montréal. Je ne pourrais pas toutes les nommer ni toutes les compter. Dans notre seul territoire, nous, selon qui compte, il y en a vingt ou il y en a quatre, dans Villeray-St-Michel-Parc-Extension, selon comment on considère une artère commerciale. Mais dans tous les cas, ça contribue à la qualité de vie.

1325

Il n'y a pas assez d'efforts déployés à Montréal pour que les artères commerciales aient de la vitalité. Dans certains cas, on permet même le dézonage des rez-de-chaussée pour que ça devienne du logement et on brise le continu, le linéaire commercial à ce moment-là. La vision à long terme doit être portée. Il y a plusieurs SDC à Montréal, il y en a une douzaine. Si

je me souviens bien, il y en a une quinzaine d'artères commerciales qui ne sont pas constituées en SDC, qui sont soutenues par les CDEC, ce sont là des zones prioritaires.

1330

Quand j'étais enfant, on allait manger sur la rue Masson dans Rosemont. Et vous vous souvenez peut-être du *Restaurant Habib* qui était à peu près le seul restaurant potable de la rue. J'ai amené mes parents voilà deux semaines sur la rue Masson et on avait le choix entre une trentaine d'endroits où aller manger. C'est extraordinaire. Mes parents n'en revenaient pas. Ils n'avaient pas été sur Masson depuis une trentaine d'années. C'est ce genre d'effort-là qu'il faut encourager sur les artères commerciales.

1335

Je vous dirais aussi que « développement économique » signifie les infrastructures de transport notamment mais aussi les autres infrastructures. On a des problèmes à Montréal que tout le monde connaît. Ce qui nous préoccupe là-dedans, c'est que ces infrastructures-là ne soient pas tout le temps faites autour de l'automobile, mais qu'on ne délaisse pas forcément l'automobile, le camionnage; il faut transporter les marchandises, mais il faut transporter les humains et il faut avoir du transport collectif davantage. Il faut qu'on investisse dans ça.

1340

1345

1350

J'étais encore à l'université qu'on parlait de la ligne bleue. Ils l'ont construite un jour, puis ils ont arrêté de la prolonger. Ça fait vingt-cinq ans qu'on rêve d'une prolongation de la ligne bleue dans le nord. Et récemment, on a montré une carte du métro que Jean Drapeau avait en tête en 1960. On jure avec le métro de Tokyo mais ça sortait de la tête à Drapeau. Par contre, c'est jamais allé nulle part. Notre métro est encore squelettique par rapport à ce qu'il aurait dû devenir. Et évidemment, si on avait investi voilà trente ans, ça nous aurait coûté pas mal moins cher qu'aujourd'hui. Si j'avais acheté ma première maison à vingt-cinq ans plutôt qu'à l'âge où je l'ai achetée, elle m'aurait coûté moins cher puis elle serait déjà payée. C'est un peu le même principe.

1355

Je vous dirais que la création d'entreprises, il faut soutenir ça. Et là, je ne vous fais pas un réquisitoire pour un meilleur financement des CDEC, on l'a déjà fait ailleurs, ils nous ont dit non, mais on va revenir. Mais la création d'entreprises, c'est une structure. Il faut un

environnement. Il faut un écosystème d'entreprenariat. Il ne faut pas simplement se dire : « On a les politiques et après ça, on n'a pas de moyen. » Il faut des moyens.

1360

La Ville de Montréal a un réseau local de CLD et de CDEC très performantes. Il y a aussi d'autres organismes qui gravitent autour de tout ça. Le Service de développement économique de la Ville de Montréal doit agir en tant qu'animateur de réseau. Il faut qu'il y ait une collaboration beaucoup plus forte avec le réseau déjà existant et que cesse - et ça, on l'a déjà dit en commission municipale - et que cesse l'espèce d'antagonisme entre le réseau et la Ville et entre la Ville et le réseau. Ce n'est pas quelque chose qui sert la population et les entrepreneurs, au contraire.

1370

1365

On a déjà vu des mémoires, notamment celui de SECOR et de la Chambre de commerce, à propos de la nécessaire centralisation de tout ce réseau-là. On s'inscrit en faux par rapport à cette position-là.

1375

1380

1385

Il est important que le développement économique local demeure du service de proximité. Je connais chacune des rues, peut-être pas toutes les bornes-fontaines et les nidsde-poule de mon arrondissement, mais je connais chacune des rues. Je connais les commerces. Et mon personnel le connaît encore mieux que moi. On connaît les besoins des entreprises. Mettez-nous dans un bureau pas de fenêtre au centre-ville, toute la gang des dixhuit CDEC et CLD, toute cette connaissance fine là, on ne l'aura pas plus que les membres des services à la ville centrale. On va perdre cette expertise-là et cette intuition du terrain est une richesse des CDEC, mais en même temps, je vous dirai que c'est aussi une richesse des organismes communautaires dans différentes sphères d'activités.

La revitalisation des secteurs manufacturiers traditionnels, c'est important. L'exemple le plus frappant, c'est ce qui a été fait à Chabanel. Chabanel, tout le monde disait voilà dix ans « Ça va mourir. Sors de là. Ça fait dur. » Et les gens avaient raison. Il y a un pari qui a été fait de revitaliser l'avenue Chabanel et de ramener l'industrie de la mode vivante à Montréal. Chabanel est un exemple criant que si on se donne les moyens collectifs, si on se base aussi sur les acteurs locaux de développement comme la CDEC Ahuntsic, eh bien, on peut réussir à

faire des grandes choses. Évidemment, la CDEC n'a pas fait ça à elle seule. Il y a d'autres partenaires. Mais c'est un exemple de développement économique local criant. Le développement économique local n'a pas à être miniature. C'est gigantesque et on est capable de faire ça en développement économique local.

1395

L'économie sociale est une dimension importante du travail des CDEC mais c'est une dimension de plus en plus importante du développement économique local à Montréal et du développement économique point. C'est seulement une économie qui est mal comprise par les décideurs. Montréal s'est dotée d'une stratégie de l'économie sociale voilà quelque temps. Il y aura un programme d'encouragement des services municipaux à faire affaire avec les entreprises d'économie sociale. C'est sûr qu'on doit aller plus loin.

1400

Les organisations d'économie sociale n'ont pas les mêmes moyens que les entreprises privées pour la plupart. Est-ce qu'il peut y avoir une espèce de programme *Réussir à Montréal* qui contribuerait à contrôler les loyers des organisations d'économie sociale? Est-ce que ces entreprises-là pourraient être exemptées de payer les taxes ou certaines parties de taxes? Ce sont des choses qui doivent être explorées.

1405

1410

L'économie sociale, par la bouche d'à peu près tous les décideurs publics aujourd'hui, c'est un *buzzword* très payant, mais comment dire, les *bottines ne suivent pas tout le temps les babines.* Et là, il y a quelque part, mais si on veut faire vraiment de Montréal une cité exemplaire en matière d'économie sociale, il faut des moyens. Il y a des porteurs – les CDEC, les CLD – mais aussi des centaines d'entreprises d'économie sociale à Montréal. Dans le seul territoire de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, il y en a au-delà de soixante-quinze, que je connais, à part de celles que je ne connais pas.

1415

Les anciennes zones industrielles. Et là, je pense à des exemples navrants, la Mittal à Lachine, la Jenkins, Dominion Bridge, tout le temps à Lachine, la carrière Saint-Michel dans le quartier Saint-Michel, quatre cents pieds de profond, deux kilomètres de long, presqu'un kilomètre de large. La seule idée qu'on a eue à date pour revitaliser la carrière, c'est un centre d'achats. Le promoteur s'est retiré, c'est trop cher. Mais pendant vingt-cinq ans, il n'y a pas eu

de réflexion municipale. Le milieu de Saint-Michel a, lui, réfléchi, à un moment donné a mis sur pied un projet qui n'était pas viable, de camping caravaning. Plusieurs s'en sont gaussés.

1425

Cependant, ce n'était pas une bonne idée de s'en moquer parce que ce projet-là nous a permis localement de beaucoup mieux connaître un site extrêmement complexe. Et quand la Ville et le promoteur Smart Center sont venus dans la carrière Saint-Michel, le milieu de Saint-Michel s'est rendu compte qu'on connaissait autant sinon mieux la carrière Saint-Michel que le promoteur et la Ville. Et ça nous a coûté moins cher d'études.

1430

Il y a des sites très complexes à Montréal à revitaliser, puis il faut qu'on fasse vite. Ce sont des plaies en plein milieu de la Ville. Se promener le long de l'échangeur Turcot, se promener le long de l'échangeur Saint-Pierre, c'est une expérience assez – comment dire – psychotronique. On a l'impression d'être dans un *no man's land*.

1435

Je vous dirais qu'il y a plusieurs éléments qui nous frappent dans le PDM. Il y a des éléments où on est content, énormément content même. Et la volonté de préserver le patrimoine naturel, ça c'est quelque chose qui nous a frappés. Montréal est une île. Il y a des gens, vous savez, moi je suis géographe, j'avais fait une étude voilà quelques années sur la perception de Montréal par les citoyens dans le quartier Saint-Michel. La plupart ignoraient que Montréal est une île. La plupart n'avait jamais été le long de la rivière des Prairies ni le long du fleuve et il y a plusieurs Montréalais qui ne sont jamais allés sur le bord.

1440

La revitalisation des berges dans le quartier Ahuntsic, la rivière des Prairies, c'est un projet extraordinaire qui montre qu'avec peu de moyens, on peut faire énormément. Il y a de grands projets pour Montréal mais en même temps, moi je me rappelle d'*Une île une ville* et d'un grand projet de ceinture bleue voilà une vingtaine d'années. Et la ceinture bleue n'a pas encore été commandée. Elle vient peut-être d'Italie, c'est un cuir rare et importé mais elle n'a pas encore été commandée.

1445

Je vous dirais que la culture, c'est un élément important. Ce qui nous tient à cœur, c'est d'appuyer l'entrepreneuriat culturel, de sauvegarder les ateliers d'artistes qui sont

nombreux à Montréal mais qui sont tous fragilisés par l'augmentation des loyers, par l'imposition de taxes dans bien des cas. Le *Chat des Artistes* dans le Plateau-Mont-Royal est un excellent exemple de ce qu'on peut faire.

1455

Enfin, je vous dirais qu'en matière de leadership et de gouvernance, on a peut-être deux préoccupations. Il faut encourager la participation citoyenne et là, les CDEC de Montréal ont un parti pris pour l'Office de consultation publique de Montréal, et je vous le dis sans flagornerie : on pense que vous êtes l'une des meilleures idées depuis vingt ans à Montréal comme Office, on pense que l'idée est bonne parce que vous êtes indépendants du conseil municipal. Et ça, Montréal doit absolument résister à toute tentation de diminuer de quelque manière que ce soit votre indépendance. Ça, on y tient *mordicus*.

1460

Malgré ce que je viens de dire, on aimerait bien dans certains cas que certains projets puissent quand même aller en consultation référendaire auprès de la population sur demande, même s'ils ont passé à l'Office de consultation de Montréal. L'acceptabilité sociale de certains projets s'en trouverait grandie. Un seul exemple : le projet de centre d'achats dans la carrière Saint-Michel aurait probablement gagné en crédibilité s'il était quand même retourné en consultation référendaire.

1465

1470

C'est sûr aussi que pour nous, l'établissement d'accord de bénéfice à la collectivité avec les grands promoteurs, c'est un *must*. Le CUSM est un bel exemple. Radio-Canada et la CDEC du Plateau en est un autre. Ce qu'on est en train de développer avec la gare Outremont dans le nord de la Ville est un très bel exemple. De planifier à long terme avec le modèle de

PDUES est superbe. Donc la Ville progresse bien d'après nous avec ça, puis il faut continuer.

1480

1475

Enfin, je vous dirais que Montréal doit s'associer avec les acteurs de tous les niveaux. Comme Ville, Montréal doit supporter l'effort qu'on veut faire, puis il y a un comité à la Conférence régionale des élus qui travaille là-dessus pour contrer le sous-financement chronique de Montréal. J'étais aux études voilà quarante ans qu'on parlait déjà de ça. Donc ce n'est pas un problème de gouvernement de telle ou telle couleur, c'est systémique, c'est l'appareil politique et l'appareil administratif.

Pour vous donner un seul exemple, celui des CDEC. Montréal compte pour 36 % du PIB du Québec. L'enveloppe CLD qu'on reçoit – les CDEC et les CLD de Montréal – compte pour seulement 21 % de l'enveloppe du Québec. Il y a un écart de 15 %. Ceci fait que évidemment, on a beaucoup moins de moyens. Et ça, c'est vrai en éducation, dans le domaine de la santé, dans le domaine du développement social, etc., etc. Et c'est sûr que pour réaliser le Plan de développement de Montréal, bien, Montréal devra s'associer avec ses partenaires.

1490

Cela dit, les CDEC de Montréal saluent le PDM et on est fier de s'associer à sa réalisation.

M. JEAN BURTON, président :

Merci, Monsieur Sirois.

1495

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire:

1500

Votre document est très riche et très dense, et on va devoir le relire, surtout dans sa version numérotée, nettement plus facile. Mais j'ai été étonné de constater que vous n'aviez pas abordé la question de la fiscalité du quartier complet, la fiscalité en particulier des artères commerçantes. Il y a un cadre financier au PDM, vous n'en parlez pas. Est-ce que c'est un choix que vous avez fait ou si c'est un oubli ou il y a un tome 2 en préparation?

M. DENIS SIROIS:

1505

Il y a un tome 2. Écoutez, je ne pourrais pas le qualifier d'oubli ou d'omission mais on avait une bonne équipe pour travailler là-dessus, puis c'est un des thèmes qu'on n'a pas retenu. Probablement parce que ce n'est pas un grand domaine d'expertise pour nous. Tant qu'à parler d'un sujet, on tient à apporter de l'expertise. On n'est pas des experts en fiscalité.

1510

Mais il y a un problème de fiscalité d'entreprise à Montréal. La compétitivité de Montréal est moindre par rapport à certaines villes nord-américaines ou étrangères et par rapport même à

des villes autour, le fait même que certaines villes consentent des congés de taxes de bienvenue aux entreprises, nos voisins du nord par exemple, eh bien, c'est un avantage fiscal certain. On ne se sentait pas la compétence d'élaborer un discours pertinent là-dessus.

Vous consacrez une partie de votre exposé aux artères commerçantes et c'est très

intéressant, mais l'idée de l'inscrire dans le principe de développement du PDM, et vous ajoutez ce qualificatif en particulier pour les petites superficies. Les artères commerçantes que je connais de Montréal sont un mélange de bannières nationales et de bannières locales, si on peut s'exprimer comme ça; vous avez généralement quelques banques ou une caisse populaire, une ou deux pharmacies – ça c'est toujours des grandes bannières – parfois, je ne

sais pas moi, un *Dollarama* ou un marché d'alimentation qui est toujours sous grande bannière. Ce sont des pros de l'achalandage qui soutiennent – c'est ce qu'on dit – les petits

commerçants. Pourquoi faites-vous cette restriction mentale de la rue commerçante?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire:

1520

1525

M. DENIS SIROIS:

1530

1535

Écoutez, mon fantasme, c'est de vous amener, les trois commissaires, visiter la rue de Castelneau dans Villeray. Et vous verrez qu'on n'a pas de grande bannière là. Une artère commerciale n'a pas forcément à ressembler à sa voisine. À Montréal, il est difficile de faire plus de 100 mètres à pied sans tomber sur une pharmacie d'une grande bannière. Si quelqu'un à Montréal a de la misère à trouver une place pour acheter des médicaments, c'est qu'il n'est vraiment pas débrouillard. Puis une fois que tu as la pharmacie *Jean Coutu*, mais tu as *Pharmaprix*, tu as *Uniprix*, tu as ta, tu as ta ta ta. Et on se retrouve avec mini Taschereau ça et là en ville. Les rues viennent qu'à se ressembler.

1540

Je vais vous rappeler qu'il y avait énormément de stations-services à Montréal. On avait plein, le coin de rue, il y en avait quatre. Maintenant, on retrouve quatre *fast food*, deux pharmacies une face à l'autre. Les grandes bannières n'attirent pas tant d'achalandage que ça. Ce sont souvent les commerces de destination, et il n'y a pas d'expérience de magasinage. Ce

qui est fabuleux sur la rue de Castelneau et Villeray dans Villeray, c'est que les gens peuvent déambuler et se promener d'un commerce à l'autre, un peu comme on faisait autrefois au centre-ville, avant l'ère des mails intérieurs. Et l'arrivée des grandes bannières a un effet de standardisation, a un effet de perte d'authenticité et d'anonymat.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1550

De banalisation.

M. DENIS SIROIS:

1555

De banalisation. Et c'est pour ça qu'on fait un appel à des commerces qu'on qualifie d'indépendants.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

1560

Justement vous mentionnez le centre-ville, ma question était celle-là. Votre vision de la ville qui s'appuie sur le concept de quartiers complets – j'aime beaucoup cette idée-là de quartiers complets, elle est très intéressante – vous avez dit : « La Ville, ce sont ses quartiers ». La Ville, c'est aussi à Montréal en tout cas, puisqu'il existe un centre-ville. Quel rapport établissez-vous entre le centre-ville, l'identité du centre-ville et l'identité des quartiers?

1565

M. DENIS SIROIS:

1570

On n'a pas traité du centre-ville comme tel. Les CDEC de Montréal, sauf une, n'interviennent pas comme tel dans le centre-ville. Le Plateau-Mont-Royal, Centre-Sud le fait. Un peu RESO dans le sud-ouest, il y a une partie qu'on pourrait qualifier de voisine du centre-ville. Mais on n'en a pas parlé là-dedans. Ça pourrait faire partie du tome 3.

Cependant, si on avait écrit là-dessus, on vous dirait qu'il faut un centre-ville qui est fort. Il faut qu'on continue à investir dans le centre-ville. Il faut que le centre-ville ait une mixité

de fonctions. On aurait le même point de vue. Mais évidemment, ça ne peut pas être le même type d'activités. Il faut avoir une place pour les sièges sociaux à Montréal.

inédit voilà quelque temps. On ne voyait jamais ça. On perd des entreprises du centre-ville qui

On perd des sièges sociaux présentement pour la banlieue, ce qui était complètement

1580

s'en vont maintenant à Saint-Lambert, de l'autre côté du pont. Et ça, ce sont des phénomènes nouveaux. Pourquoi? Parce que le centre-ville de Montréal devient de plus en plus dispendieux, n'est plus aussi attractif. On peut trouver des services comparables à ceux du centre-ville en matière de commerce en banlieue. Il y a des salles de spectacles, il y a tout ça maintenant. Si vous allez au Dix30, même si je l'ai critiqué tantôt, il faut reconnaître qu'il y a

une multitude de services. Il faut redonner une vision au centre-ville de Montréal.

1585

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Est-ce que l'international passe par le centre-ville aussi?

1590

M. DENIS SIROIS:

1595

Mais il faut réinvestir dans le centre-ville. Écoutez, on n'en a pas discuté à l'inter-CDEC, c'est peut-être un point de vue personnel que je vous donne, mais le centre-ville de Montréal, on doit se réapproprier sa fierté.

1600

La dernière fois qu'on a fait quelque chose de beau au centre-ville, c'est voilà quelques années, tout récemment avec le Quartier des spectacles. Avant ça, ça remonte à une époque où j'étais peut-être au primaire. Ça fait longtemps. La Place des Arts, ça a fait dur pendant des années. Le parvis, c'était un *no man's land* cette affaire-là. C'est redevenu beau. Par contre, on a perdu des occasions magnifiques. La Maison de l'Orchestre symphonique aurait pu être jolie de l'extérieur; la beauté n'est pas encore arrivée dans cette architecture-là. On a fait des choix à Montréal de ne pas investir dans la beauté.

Il y a des secteurs au centre-ville qui ont été délaissés. Nos bureaux dans une ancienne vie étaient au coin de du Fort et Sainte-Catherine. C'était un secteur incroyablement délaissé. Le Collège LaSalle qui a bâti un building qui était censé être un building admirable de la revitalisation de l'ouest de Sainte-Catherine a été déçu pendant énormément d'années de l'inaction de la Ville à revitaliser, ne serait-ce que de mettre des lumières ou des lampadaires qui avaient de l'allure sur la rue. Pensez au secteur autour de Dupuis. Dupuis & Frères pour ceux de mon âge, les plus vieux, c'était un endroit où on était fier d'aller. C'est un endroit où... c'est tough à Montréal. Ça fait que cette qualité-là doit revenir au centre-ville.

1610

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

1615

D'accord. Merci.

M. JEAN BURTON, président :

1620

Merci beaucoup. Alors avec un peu de retard, désolé, donc monsieur Amoni, madame Pierre et madame Adem, s'il vous plaît. Vous êtes toujours là? Mesdames, Monsieur.

M. NIKOWE AMONI:

1625

Bonjour, Madame la commissaire, bonjour Messieurs, bonjour le secrétariat. Je salue aussi la présence des invités. Je suis heureux de venir présenter au nom du Conseil interculturel de Montréal un mémoire sur le Plan de développement. Pour ce faire, je suis accompagné de mesdames Nacira Adem, qui est membre du conseil et de madame Pierre Myrlande qui est chargée de projet et responsable de la recherche et de la rédaction du mémoire.

1630

Le document que nous avons déposé il y a quelques jours, que vous avez donc en main, a été adopté en assemblée générale par notre Conseil et étudié plusieurs fois en comité. Je salue la contribution de tous les membres et stagiaires qui ont participé à son élaboration.

Comme vous le savez sans doute, le CIM – Conseil interculturel de Montréal – est un organisme consultatif mis sur pied par la Ville de Montréal depuis une dizaine d'années. Ses principales fonctions consistent à observer, faire valoir et faciliter les relations interculturelles sur son territoire. Parmi les travaux récents du CIM, je citerai notamment la problématique du profilage racial, l'accès à l'égalité en emploi pour les membres des diverses communautés, des lieux du culte des groupes religieux minoritaires, tous ces sujets ont mérité l'attention des autorités et singulièrement dans le cadre du Plan de développement de Montréal.

À présent, je vais passer la parole à madame Myrlande Pierre qui va vous relater les enjeux, les principes qui sous-tendent notre mémoire. Plus tard, je passerai la parole à madame Nacira Adem qui va vous relater nos recommandations. Merci.

Mme MYRLANDE PIERRE:

Bonsoir à toutes et à tous! Je vais rentrer dans le vif du sujet. Montréal est la seizième plus grande ville en Amérique du Nord et la deuxième ville francophone du monde. C'est une métropole cosmopolite et multiethnique. La diversité ethnoculturelle et religieuse est une des caractéristiques de la Ville et une composante intrinsèque de sa vitalité tant culturelle, sociale qu'économique. À titre d'exemple, selon le recensement de 2011, la population des minorités visibles représentait plus de 30 % de la population.

Alors le caractère éminemment de la Ville de Montréal est une dimension constitutive de son identité sociale et culturelle. Cela a généré d'importants changements dans l'ensemble des secteurs de l'activité humaine du territoire montréalais. Alors cette réalité constitue un véritable défi à relever pour l'ensemble des domaines et secteurs du territoire en termes d'accessibilité, d'inclusion, d'équité et d'harmonisation. Il y a là un enjeu important du *Vivre ensemble* pour l'administration municipale.

Le potentiel de la diversité culturelle et ethnoculturelle doit être davantage mis à profit comme une source d'innovation socioéconomique. La lutte contre l'exclusion et les situations de disparité socioéconomique, grâce entre autres à des politiques et programmes efficaces et

1660

1640

1645

1650

1655

de logements sociaux accessibles et abordables est la clé pour rendre une ville plus attractive et plus compétitive.

1670

Cet avis du Conseil interculturel de Montréal se veut avant tout une contribution qui, nous l'espérons, fera progresser la Ville vers une prise en compte de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans la définition et l'élaboration d'un plan de développement intégré et cohérent. Enfin, il présente des avenues et des recommandations susceptibles d'améliorer la gestion de la planification socioéconomique et urbaine de la Ville de Montréal. Pour le Conseil interculturel, il est fondamental qu'il y ait une approche globale du développement et qu'il y ait une prise en compte de cette diversité ethnoculturelle de manière transversale.

1675

1680

1685

1690

1695

Quels sont les principes et enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante? Il ne suffit pas d'observer que la diversité ethnoculturelle et religieuse est une composante de la Ville de Montréal. Il faut, selon le Conseil interculturel de Montréal, s'assurer de la prise en compte de cette diversité dans tous les champs et domaines qui relèvent de l'administration municipale. D'ailleurs, l'une des valeurs et principes sur lesquels Montréal assoit son développement est - et je cite un passage du plan de développement - « une métropole internationale vivante et inclusive à l'échelle humaine au cœur d'une grande région métropolitaine. »

Alors la prise en compte ou l'insuffisance d'une prise en compte du caractère multiethnique aura un impact direct sur la qualité de l'offre de services et de l'accessibilité. L'un des grands défis qui relève de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant notamment à la discrimination directe et indirecte et systémique et en assurant une meilleure représentation des personnes issues des communautés ethnoculturelles en emploi et dans diverses institutions. Cette réalité ne sera atteinte qu'en améliorant les mécanismes prévus pour permettre l'exercice des droits.

La lutte contre la discrimination directe et indirecte ou systémique est une responsabilité collective qui exige des efforts continus. Une approche sérieuse et en profondeur exige de repasser la culture organisationnelle de nombreuses institutions montréalaises. Elle exige surtout que l'administration municipale, dans le cadre de projet de ville, prenne acte de la réalité multiethnique intrinsèque de Montréal et qu'elle se donne un cadre d'intervention qui assure l'harmonisation et la cohérence des pratiques.

1705

La ville comme milieu de vie a la capacité d'agir comme un puissant levier et moteur de changement en tant que productrice de la qualité de vie. En effet, la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec, joue un rôle central en tant que moteur de l'économie, lieu de créativité et d'innovation, et centre des services pour ses arrondissements. Tous ces enjeux doivent être pris en compte car ces problématiques touchent particulièrement les populations les plus vulnérables. Par exemple, les nouveaux arrivants, certaines communautés ethnoculturelles et aussi certaines communautés visibles ou racisées.

1710

L'offre de services doit s'arrimer au point de vue de la composition sociale à favoriser une plate-forme pour la démocratie, le dialogue et la diversité ethnoculturelle et dans cette perspective, des nouvelles formes flexibles de gouvernance doivent être envisagées.

1715

Les différentes vagues d'immigration et les empreintes dans les différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques. Donc c'est un autre enjeu que le Conseil tient à mettre en lumière. L'immigration et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la Ville de Montréal se traduisent par le développement d'une infrastructure commerciale à caractère ethnique qui laisse ses traces et marquent incontestablement l'espace urbain, comme c'est le cas dans d'autres sphères communautaires comme la culture, les loisirs et le milieu associatif. Le marquage ethnique de plusieurs quartiers de Montréal porte l'empreinte de la diversité ethnoculturelle qui caractérise la population montréalaise. L'immigration internationale est considérée comme un facteur devant contribuer à l'amélioration du profil économique et démographique de la société québécoise.

1725

Dans ce contexte, la présence des populations issues de l'immigration s'inscrit dans le paysage montréalais par le biais d'un nombre croissant de commerces dits ethniques.

Pensons par exemple à la Petite Italie de Montréal, le quartier chinois de Montréal, le quartier grec en est un autre exemple, le Petit Maghreb de Montréal qui est un exemple beaucoup plus récent.

Les quartiers ethniques sont considérés comme des lieux qui contribuent à la perpétuation ou à la création d'une identité collective et individuelle. Ces quartiers ont accueilli progressivement des noyaux d'institutions, de commerces et d'associations qui ont contribué à y structurer au fil des ans l'organisation sociospatiale des populations immigrantes – le Petit Maghreb en est un exemple intéressant compte tenu que c'est un phénomène récent – donc des nouvelles modalités de territorialisation du fait ethnique qui s'illustre et soulèvent des enjeux bien entendu de cohabitation et d'inclusion au sein de la société québécoise d'une population maghrébine de confession musulmane. - Pour ceux qui ne le savent pas, le Petit Maghreb se situe entre la rue Jean-Talon Est, Saint-Michel et Pie IX.

L'émergence du Petit Maghreb à Montréal est à relier avec la présence croissante de la population montréalaise d'une population immigrante d'origine maghrébine et, dans l'espace urbain, cela se traduit concrètement par l'implantation d'une trame commerciale maghrébine auprès des poches de concentration de cette même communauté. Donc l'apparition du Petit Maghreb au cœur du quartier Saint-Michel en est un exemple.

Le développement des artères commerciales dites ethniques doit être pensé et développé dans un cadre de vision globale qui vise à créer des espaces de rencontre et de solidarité.

Un autre enjeu très important pour la Ville de Montréal, c'est les lieux de cultes minoritaires. La réalité historique et contemporaine de Montréal démontre la difficulté ou même parfois l'impossibilité de mettre en œuvre un plan de développement urbain de Montréal en visant l'harmonie sociale sans tenir compte de la pluriethnicité grandissante de la population.

1735

1730

1740

1745

1750

C'est en ces termes que le CIM, le Conseil abordait la question des lieux de cultes minoritaires dans un avis qui a été présenté en 2009.

1760

En effet, les diverses pratiques religieuses représentent une caractéristique intrinsèque de la qualité de vie pour de nombreuses communautés montréalaises. La portée des défis et des enjeux qui entourent les lieux de cultes minoritaires ne peut être occultée du processus de définition d'un plan de développement urbain. Bien qu'il s'agisse d'une question délicate et complexe, il est important de prendre en compte une dimension qui reflète la réalité à la fois pluriethnique et hétérogène de la région métropolitaine. Il est important d'avoir une approche et une gestion intégrée de la gestion des lieux de culte des groupes ethnoculturels. Or, la tendance actuelle est de reléguer cette question aux arrondissements, ce qui a pour conséquence de complexifier les interventions municipales en la matière.

1770

1765

Donc il convient à cet égard de mettre en lumière deux des dix critères de qualité des milieux de vie montréalais tels que prévus par la charte des milieux de vie montréalais qui figure dans le plan. Donc, entre autres une architecture de qualité valorisant le patrimoine bâti et contribuant à enrichir le paysage urbain ainsi que l'identité des arrondissements. Deuxième point : un cadre de vie et une qualité de vie d'environnement urbain assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents en favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale.

1775

Donc l'accroissement de lieux de cultes minoritaires à Montréal est l'un des enjeux cruciaux et un défi réel pour la Ville. Il s'agit d'une question qui relève de l'harmonie sociale, voire de la sécurité de la population.

1785

1780

Le Plan de développement urbain doit conséquemment définir un cadre de règlementation de zonage adapté aux réalités religieuses diverses tout en laissant une certaine marge aux arrondissements afin qu'ils puissent répondre à des spécificités locales. Ainsi, les arrondissements pourront s'appuyer sur un cadre et une règlementation municipale régulant les lieux de culte en prenant en compte des enjeux inhérents aux aspects suivants : les impacts urbanistiques des lieux de culte, circulation; sécurité, visibilité architecturale, etc. Des

enjeux sociaux évidemment, relation avec le voisinage, effet sur les relations interculturelles et interconfessionnelles, etc. Donc les enjeux de lieux de cultes minoritaires constituent un grand défi urbanistique que la Ville devra prendre en compte dans toute sa complexité pour parvenir à répondre à la progression constante de cette diversification.

1795

Plusieurs autres enjeux – vous avez le document – ont été soulevés mais pour ne pas trop m'attarder et laisser place également aux recommandations, je vous parlerai très brièvement du logement social et la réalité des familles immigrantes.

familles immigrantes dans le cadre de ce mémoire. On le sait, c'est la question de

l'accessibilité au logement abordable qui se pose. Les familles immigrantes ont en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des familles du Québec et c'est le cas pour la Ville de Montréal. Par exemple, 14 % des familles immigrantes ont plus de trois enfants, si on compare avec la moyenne qui est de 11 % chez les non immigrants. Près de 56 % des immigrants consacrent plus de 26 % de leur salaire, de leurs revenus en fait, au loyer comparativement à 47 % des

non immigrants. Donc l'accès à un logement de qualité abordable est non seulement un besoin essentiel mais un droit fondamental. Différents textes internationaux ratifiés par le Québec et le

Canada garantissent l'accès et l'obligation du respect de ce droit.

Il serait inconcevable de ne pas aborder la question du logement et la réalité des

1800

1805

1810

Pour le Conseil, il est urgent que la Ville augmente l'offre de logements diversifiés abordables et conçus pour les familles, notamment en favorisant la production de nouveaux logements locatifs de qualité pour répondre aux besoins des familles ayant de nombreux enfants. La gestion du logement social abordable représente donc un autre défi de taille pour la Ville de Montréal.

1815

En fait, tout ceci, c'est pour arriver à poser l'enjeu de la cohabitation. La cohabitation urbaine et harmonieuse et ses impacts sur la cohésion sociale et intercommunautaire. La cohabitation est un terme neutre a priori qui renvoie au partage d'un espace commun, au rapport entre partenaires différents mais égaux, sans référence à quelconque degré de subordination souvent présent dans l'idée d'intégration. La cohabitation est interethnique

quand elle met en présence des individus ayant des origines ethniques ou nationales différentes.

1825

La mise en œuvre du cadre de développement urbain et social doit permettre de réduire les écarts et les disparités de développement. Ce cadre urbain doit notamment viser une meilleure intégration de la dynamique culturelle, sociale, économique dans le fonctionnement de la ville en vue de permettre une offre de services efficace et efficiente à tous les Montréalais et Montréalaises. Voilà.

٠ I

1830

Merci beaucoup, Myrlande. Maintenant, madame Nacira Adem va vous présenter nos recommandations, une sélection de nos recommandations parce que vous les avez toutes.

Mme NACiRA ADEM:

M. NIKOWE AMONI:

1835

Bonsoir! Le Conseil recommande d'inclure dans le Plan de développement de Montréal les déclarations et initiatives spécifiques de la Ville relativement aux relations interculturelles et l'inclusion des immigrants et des diverses communautés interculturelles, à savoir la déclaration de Montréal contre la discrimination raciale; la déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion; la Charte montréalaise des droits et responsabilités; la Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO; et Montréal cité interculturelle.

1840

Donc je ne voudrais pas redire ce qu'a dit madame Myrlande mais il faut souligner que toute approche dans ce domaine s'inscrit dans un contexte de collaboration et d'accompagnement visant à contribuer à l'amélioration des services municipaux par rapport à la diversité ethnoculturelle.

1845

Donc les recommandations portent sur les six grands thèmes suivants : le logement social; la gestion des lieux de cultes minoritaires; les services et les programmes offerts dans le domaine de la culture, du développement social, des sports et de loisirs; les espaces et

artères commerciaux; les espaces publics, parcs et lieux récréatifs; et le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier.

1855

1860

1865

1870

1875

1880

Permettez-moi de reprendre trois points qui nous semblent les plus importants, à savoir le premier point qui est le logement social, qu'on a intitulé également : Accès équitable au logement abordable dans une perspective de mixité sociale. Le Conseil recommande de repenser et concevoir des projets de développement de loyer abordable dans une perspective de mixité sociale, économique et culturelle. Le Conseil croit qu'il est nécessaire de diversifier l'offre de logement locatif afin de garantir à la collectivité l'accès à un logement décent et de qualité pour les familles ayant plusieurs enfants, qui est la réalité de plusieurs familles immigrantes.

Le deuxième point, qui est la gestion de lieux de cultes minoritaires. En effet, le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements adoptent de manière concertée un cadre règlementaire incluant des méthodes et des outils précisant des normes et des critères pour la gestion de ces lieux de cultes.

Le troisième point serait les services et les programmes offerts dans le domaine de la culture et du développement social, des sports et des loisirs. À ce titre, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville met tout en œuvre pour assurer une cohérence entre la politique et les programmes afin de favoriser une prise en compte transversale de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et les programmes.

Le Conseil recommande également de renforcer et de consolider un réseau de partenaires actifs, notamment entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les arrondissements qui ont la responsabilité d'offrir des services de proximité, la gestion de l'offre de services et des équipements ethnoculturels, de sports, de loisirs et de développement économique, culturel, social et communautaire.

Pour conclure, le Conseil recommande que la Ville de Montréal élabore dans un avenir rapproché une politique interculturelle. À ce propos, rappelons qu'en 2011, Montréal a été déclarée comme Cité interculturelle, devenant ainsi membre associé du réseau des Cités interculturelles. Il s'agit d'une reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe et de la commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Merci, Mesdames et Messieurs.

M. NIKOWE AMONI:

1890 Merci, Nacira.

M. JEAN BURTON, président :

Merci, Mesdames. Merci, Monsieur. Une question?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

J'ai bien lu votre document, je l'ai trouvé fort intéressant. Je comprends que selon vous, le PDM dans sa facture actuelle doit évidemment être bonifié, bien sûr en intégrant vos recommandations dont vous avez parlé et qui se trouvent pages 33, 34, 35 du document.

M. NIKOWE AMONI:

C'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Intégralement, voilà. Cette intégration de vos recommandations, c'est pour peut-être pas le régler mais à tout le moins s'assurer que l'enjeu de la cohabitation est pris en compte dans le PDM, ce qui n'est pas le cas actuellement selon vous.

1895

1885

1900

1905

Ma question est la suivante : quand on regarde l'avenir sur vingt ans – le PDM, c'est un projet, une vision sur vingt ans – compte tenu des chiffres, des statistiques que vous avez identifiés dans votre document qui sont actualisés, on peut imaginer que tous les problèmes et les enjeux dont vous avez parlé risquent de s'amplifier aussi, si on ne répond pas selon vos demandes à la préoccupation dont vous parlez. Est-ce que le levier que vous avez mentionné dans le mémoire – parce que vous avez mentionné sur les systèmes, vous avez insisté sur trois, donc ce sont trois priorités je les considère comme des priorités. Je veux savoir si j'ai raison : le logement social, la gestion des lieux de cultes et les services et programmes offerts.

1920

Est-ce qu'il y a d'autres leviers sur lesquels le PDM devrait insister pour favoriser ce que vous appelez la cohabitation? Je comprends que ce n'est pas uniquement le fait de permettre aux communautés de vivre chacune sur leur territoire mais c'est aussi le fait de pouvoir communiquer entre elles, des communautés de pays et de religions différentes et de se comprendre et de vivre ensemble harmonieusement. Quels sont les leviers qui permettent cela? Et que vous voudriez voir inscrits dans le PDM.

1925

M. NIKOWE AMONI:

1930

Je pense que nous avons produit déjà des documents sur l'accès des communautés d'origines diverses à l'emploi. Et surtout à des fonctions d'encadrement. Je pense que c'est un élément important pour nous. Accès plus facile à l'emploi; accès aussi à des fonctions de direction. Il y a aussi pour les parcs, c'est-à-dire les lieux de loisirs, de récréation, qui sont des lieux de cohabitation surtout pour les jeunes. Nous avons constaté que les gens des communautés diverses aiment jouer au soccer dans les parcs, ce qui crée des problèmes parce que les gens étaient habitués à avoir d'autres jeux dans les parcs. Et puis aussi, les parcs sont des lieux de rassemblement. La plupart du temps, les jeunes des communautés culturelles s'aperçoivent que les règlementations ne permettent pas facilement de se regrouper dans les parcs pour les fêtes, pour les commémorations, etc. Je pense qu'il y a d'autres aspects.

1940

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Oui. Je pense à l'école, par exemple. Est-ce que l'éducation...

Mme MYRLANDE PIERRE :

1945

1950

1955

1960

En fait, tous les leviers, les enjeux qui ont été évoqués sont aussi importants pour qu'il y ait une prise en compte. C'est sûr que la présentation - on a un temps limité pour faire cette présentation mais lorsqu'on parle d'égalité, ceci est un enjeu très important, que ce soit en emploi, que ce soit dans les postes d'influence. Toute la question économique également. Donc il y a vraiment différents leviers et chaque levier présenté dans le cadre de ce mémoire, aux yeux du Conseil, sont bien entendu importants. Mais la question du logement, bien entendu, ce sont des questions...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

C'est ça. J'ai compris que c'était important pour respecter, donc pour faire en sorte que les représentants de toutes les ethnies, de tous les groupes sociaux aussi, pas seulement ethniques, soient respectés.

Mme MYRLANDE PIERRE:

Absolument.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Ma préoccupation portait sur le *Vivre ensemble*, la communication, le dialogue interculturel.

1970

Mme MYRLANDE PIERRE:

Absolument, absolument. En fait, c'est vraiment qu'il y ait une prise en compte de cette dimension qu'est la diversité ethnoculturelle de manière transversale. C'est-à-dire dans tous les projets de développement, qu'il y ait cette préoccupation.

M. NIKOWE AMONI:

Il y a un sujet sur lequel nous planchons actuellement qui est de faire que dans sa déclaration antérieure, Montréal s'est déclarée une ville inclusive. Or, l'inclusion pour nous paraît être un enjeu monumental, tellement monumental qu'elle est déclarée mais elle n'est pas mise en œuvre. Dans les garderies, par exemple, le problème d'inclusion se pose, dans les écoles, dans les services sociaux de santé, etc. Il y a des villes où le principe d'inclusion est mis en œuvre de façon systématique. Je pense que si Montréal arrivait à promouvoir l'inclusion sociale, économique et culturelle, cela rendrait beaucoup plus facile la cohabitation.

Que dire d'autre? Je pense, sans trop développer...

M. JEAN BURTON, président :

1990

1975

1980

1985

Oui, s'il vous plaît.

M. NIKOWE AMONI:

1995

Ça va?

M. JEAN BURTON, président :

On a encore deux invités.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Pouvez-vous me donner juste l'exemple d'une ville à laquelle vous pensez? À laquelle ville vous pensez?

2005

M. NIKOWE AMONI:

Évidemment, je pense à Vancouver.

2010

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

M. NIKOWE AMONI:

2015

2020

Vancouver a mis en place un programme d'inclusion sociale pour résoudre des difficultés au niveau de la santé. Parce que vous savez qu'à cause de la grande multiplicité de la provenance des immigrants à Vancouver, il y a eu beaucoup d'itinérants qui ne recevaient pas de soins de santé. Et cela coûtait extrêmement cher. Pour résoudre ce problème-là, la Ville de Vancouver a mis en place toute une structure de consultation inclusive où beaucoup de partenaires se sont retrouvés et ont pu trouver des solutions efficaces. Bon, il y a d'autres villes qu'on pourrait citer aussi.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2025

Merci beaucoup.

M. JEAN BURTON, président :

2030

Merci beaucoup, Mesdames et Monsieur, de votre présentation.

M. NIKOWE AMONI:

Merci.

2035

2040

2045

2050

M. JEAN BURTON, président :

J'inviterais maintenant monsieur François Reeves, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS REEVES:

Madame, Messieurs les commissaires, Messieurs du programme, merci de me recevoir. Je vais essayer de tenter dans les quinze prochaines minutes de résumer un peu ma pensée en termes de à quel point je trouve que l'urbanisme est un vecteur important de santé cardiovasculaire et c'est un facteur qui est vraiment trop sous-estimé. C'est aussi sur l'instigation, sur l'invitation de monsieur Pierre Bélec, le directeur général de Soverdi dont je fais maintenant part du conseil d'administration littéralement pour appliquer des prescriptions vertes. Si on parle de cardiologie environnementale, à un moment donné, ça prend un Jean Coutu et ce Jean Coutu, c'est souvent dans ces institutions-là qui dépassent la compétence du médecin même.

Je suis ici pour vous démontrer – puis en fait, j'ai fait un essai qui a été publié en 2011 aux Éditions du CHU Sainte-Justine – comme quoi la cardiologie est une spécialité environnementale et qu'il faut tenir compte justement des paramètres environnementaux pour pouvoir corriger les déterminants de la maladie cardiovasculaire. C'est des notions qui sont relativement récentes.

Je suis personnellement professeur agrégé de cardiologie à l'Université de Montréal. J'ai été chef des laboratoires de cathétérisme de l'Hôpital Notre-Dame, du CHUM, de la Cité de la Santé. J'ai je ne sais plus combien de publications pour l'École de recherche clinique traditionnelle. Donc je suis un docteur habituel. Et encore la nuit passée, je me levais la nuit

2055

pour planter un *stent* dans la poitrine d'un patient qui est en infarctus aigu. Donc ça, c'est mon quotidien.

2065

Voilà quelque temps, je me suis intéressé au fait qu'il y a des déterminants en faisant des lectures dans des domaines qui ne m'étaient pas attribués habituellement, soit la santé environnementale. Puis je commence par la conclusion parce que c'est un peu comme avec nos étudiants en médecine, à savoir, livre le message dans les trois minutes parce qu'après, on perd bien des gens, donc permettez-moi pour tout le monde de prendre un peu la même méthode, puis on va revenir à la fin à la conclusion.

2070

C'est que j'ai vraiment la conviction que si une cité élimine dans sa nourriture, ce que j'appellerais les nano-agresseurs industriels, le *high fructose corn syrup*, l'excès de gras trans, l'excès de sel, l'acide phosphorique, si on élimine dans l'air les particules fines particulièrement émises par les combustibles fossiles, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, ça ce sont toutes des particules qui n'étaient pas dans l'environnement de nos arrière-arrière-arrière-grands-parents avant l'époque industrielle. Si, en plus, une cité se reverdit – on en parlera plus en détail – et promeut l'activité de toutes les façons, notamment par la disposition et la création de cette ville, cette cité, dans le contexte actuel, peut s'attendre à une diminution de 25 à 75 % de la prévalence de la maladie cardiovasculaire.

2075

Ça dépend d'où vous partez. Si vous êtes à Lyon vous allez probablement gagner 25 %. Si vous êtes à Beijing ou New Delhi, vous allez gagner 75 %.

2080

2085

2090

Et d'ailleurs, ce fait-là que la maladie cardiovasculaire n'a pas toujours fait partie de l'histoire de l'humanité, c'est bien représenté par un de mes plus éminents collègues, Salim Yusuf, qui est un cardiologue en Ontario à McMaster, une sommité mondiale en épidémiologie, qui mentionnait ceci, qu'après tout la maladie coronarienne qui est actuellement le premier tueur de la planète – de l'Amérique du Nord d'abord, de la planète maintenant – la maladie coronarienne était peu fréquente avant 1830. Et pourquoi ne pourrait-elle pas le redevenir en 2050? C'est un défi auquel nous faisons tous face et pas seulement le médecin et le pharmacien.

2100

débloque avec mes ballons et mes stents, nos pontages, nos défibrillateurs et nos valves – et croyez-moi, c'est une business qui est extrêmement florissante - la maladie coronarienne, c'est une nouveauté. Un, la maladie cardiaque, c'est rare chez l'animal. L'animal, on l'utilise à toutes les sauces comme modèle pour justement développer nos médicaments mais pour pouvoir traiter un animal, il faut le rendre malade, donc il faut artificiellement réduire cette maladie-là. Mais normalement, l'animal, même le plus proche de l'homme, le singe, n'a pas de maladie coronarienne.

Pour faire un petit recul historique pour placer ça, c'est que l'athérosclérose que je

Deuxièmement, la maladie cardiaque est très rare chez l'humain de l'époque préindustrielle. C'était rare de faire un infarctus avant 1850, avant 1830.

Et enfin, la maladie cardiaque, on le voit partout sur la planète, selon la géographie, selon le temps, selon l'évolution de l'histoire, la maladie cardiaque explose lors de la révolution industrielle.

Un bel exemple de mortalité cardiovasculaire, j'ai fait venir les chiffres de Statistique Canada et ce qu'on voit, c'est qu'il y a un pic dans les années 50, exactement en même temps qu'aux États-Unis, et là où par hasard également était le plus haut taux de pollution de la nation canadienne. La révolution industrielle, ça a induit donc ces particules-là.

Et on va redéfinir l'athérosclérose, à savoir trois triades. Là, ce qu'on sait depuis toujours, Ce que je suis : la tendance à faire du cholestérol, hypertension et diabète; ce que je fais : sédentarité, obésité, tabac. Ça, on ne revient pas là-dessus, c'est du béton. Mais ce qui a été très sous-estimé jusque dans les quinze, vingt dernières années, c'est où je suis : environnement, alimentation, urbanisme.

2120

Et je réitère encore que je crois que le principal déterminant pour l'environnement, pour la santé, c'est vraiment dans les villes que ça se passe bien avant le provincial et bien avant le fédéral. Dans le meilleur pays, il peut y avoir deux villes : une idéale; et une complètement pourrie sur le plan environnemental, dans le même pays.

2105

2115

Donc c'est vraiment la cité qui est le déterminant le plus important. Et où je suis va déterminer ce que je fais; ce que je fais va déterminer ce que je suis. Mais ce qu'on se rend compte de plus en plus également, c'est qu'où je suis va déterminer ce que je suis. Il y a des gens qui n'ont pas de diabète dans des milieux; vous les changez de milieu, ils vont le devenir. Des gens qui ne sont pas hypertendus dans des milieux, vous les changez de milieu, ils vont le devenir. Etc.

2130

2135

Pour bien illustrer ça, en fait, c'est cette diapositive-là, c'est cette statistique-là qui m'a mis vraiment sur la piste publiée par l'Organisation mondiale de la santé en 2008. Ça c'est tous les pays d'Europe et c'est la mortalité cardiovasculaire chez les hommes de 25 à 64 ans. Bon, c'est écrit en tout petit, j'ai mis les principaux : Suisse, Autriche, Pologne et Russie pour montrer un peu puis ce qu'on se rend compte dans ces pays-là, pour le même type de personne, c'est que le taux de mortalité cardiovasculaire chez les Suisses et les Français, il est de 60 par 100 000 habitants; et quand vous arrivez chez les Ukrainiens et les Russes, on monte à 700-750 par 100 000 habitants. 1 000 % de différence de mortalité cardiovasculaire. Et là, il n'y a pas uniquement le tabac ou le diabète qui peut tout expliquer.

2140

2145

Je remets ça autrement. C'est qu'on se rend compte maintenant que la question de la pollution atmosphérique est importante. Ce qu'on voit sur cette autre diapositive-là, c'est qu'on ne les a pas en ordre alphabétique les pays, on les a simplement en disposition géographique, puis on voit avec le gradient des couleurs : quand c'est vert foncé, c'est un bas taux de mortalité cardiovasculaire et plus vous allez vers le rouge, plus le taux s'élève. Puis vous remarquez là-dessus qu'il y a un gradient est-ouest, nord-sud. Il y en a qui disaient que dans le sud, notamment, bon, là il y a la diète méditerranéenne, il y a le vin rouge, la gousse d'ail, tout est parfait. Mais ce n'est pas suffisant. Il y a également une chose que les Canadiens connaissent bien : au nord, on chauffe. Et quand on chauffe, c'est d'abord et avant tout avec un combustible fossile. La deuxième chose, c'est il y a un gradient d'ouest en est, et ça s'explique dans le fait que les vents dominants sont d'ouest en est, arrivent de l'Atlantique relativement propres. Lorsqu'ils passent au-dessus de l'Europe, ramassent et cumulent la pollution et finalement rendus en est, c'est là que c'est le plus pollué.

L'autre chose également comme gradient, les pays d'Europe de l'Ouest ont des mesures antipollution beaucoup plus fermes et efficaces que ce qu'on voit dans l'ex-Union soviétique où c'est littéralement inexistant.

2160

Puis là, on pourrait se dire que le taux de mortalité cardiovasculaire est lié au taux de polluant. Et effectivement, ça se confirme dans le rapport de l'Agence spatiale européenne qui montre le même gradient, mais là, on le mesure au taux de polluants au sol, là où il y a des épisodes donc de polluants et plus le taux de polluant augmente, ça corrèle exactement avec les taux de mortalité cardiovasculaire. La même démonstration a été faite aux États-Unis. Partout où les taux de polluants sont plus élevés, le taux de mortalité en excès est augmenté.

2165

Donc si on parle de cardio nocif, dans les cités modernes occidentales industrielles, de l'ère postindustrielle classique, c'est-à-dire toujours basées essentiellement sur les combustibles fossiles, alors ces cardios nocifs, les combustibles fossiles, les voies routières polluées, je vous donne un exemple. Une étude faite en Hollande démontre que si vous êtes à moins de 50 mètres d'une voie routière polluée, type boulevard Décarie, vous avez 95 % plus de mortalité cardiovasculaire que si vous êtes à plus de 200 mètres, les autres facteurs par ailleurs étant égaux : les polluants industriels que je mentionnais; la minéralisation d'un milieu; la nature chassée de l'urbanité; la privation du vert, qui devient maintenant littéralement un syndrome, le *Nature Operaion Disorder*; transport actif négligé; et enfin, les îlots de chaleur urbains.

2170

2175 urba

2180

Le GIEC, moi je recommande dans tous les plans d'aménagement, je recommande aux commissaires de regarder la prochaine mission de ce rapport-là. Ça doit vraiment dicter comment est-ce qu'on doit orienter nos villes dans le futur.

Du côté cardiovasculaire, ces mêmes polluants-là, ces mêmes combustibles fossiles font en sorte qu'on a démontré que plus une ville est polluée, plus le taux de mortalité cardiovasculaire ce jour-là est augmenté. Ça, c'est une étude publiée dans *Circulation*, la bible des cardiologues, en 2009, qui a suivi tous les épisodes de pollution de Londres de 1958 à 72 et on voit le nombre de mortalités par jour et le taux de polluants. Et c'est simple. Je suis

capable avec le taux de polluants de vous prédire le taux de mortalité qu'il y aura à Londres ce jour-là.

2190

Plus récemment – quoique à l'échelle des médecins, c'est une vieille étude – c'est 1993, on a démontré dans cette monumentale étude qui comparaît six villes avec les taux de pollution qu'entre la ville la plus polluée et la moins polluée, c'est six villes américaines relativement semblables comme mode de vie, il y a 25 % de différence de mortalité entre la ville la plus polluée et la moins polluée au bout de seize ans de *survey*. Et c'était surtout de la mortalité cardiovasculaire.

2195

Pourquoi? Ces particules fines qui sont émises par les combustibles fossiles – enfin de compte où il y a eu du pétrole, du mazout, de l'essence, n'importe quel combustible fossile, il y a le plus sale : le charbon, le plus propre le gaz naturel mais ça reste toujours un peu le même gradient – ces particules-là sont tellement fines, grosses comme des gaz, que lorsqu'on les inhale, elles pénètrent dans le système artériel, ce qui est une notion relativement récente, et agressent notre système cardiovasculaire en induisant une inflammation de l'athérosclérose.

2200

Dans le livre que j'ai remis à la commission comme document finalement, comme mémoire, j'ai compilé plus de 500 publications scientifiques qui nous apprennent que plus le taux de polluants monte, plus montent le taux de calcification artérielle, thrombophlébite, arythmie maligne, mort subite, infarctus aigu, AVC, complications diabétiques et autres bonheurs de la vie qui nous font beaucoup travailler.

2205

Je vais montrer un seul exemple de toutes ces études-là, une étude superbe comparant deux groupes de souris – ça, c'est fait par le laboratoire de Valentin Fuster, une sommité cardiovasculaire en inflammation athérosclérose, qui est au Mount Sinaï à New York à l'Université Columbia – et ce qu'on démontre donc, c'est deux groupes de rats qui ont été suivis pendant six mois et sacrifiés, puis ce qu'on voit là-dessus, la rondelle en bleu, c'est l'aorte et la plaque en rouge, c'est l'athérosclérose qui bouche les artères, ce que je débouche tous les jours avec mes ballons et mes *stents*. Donc deux groupes de rats suivis, un avec une diète normale; l'autre une diète grasse, un peu type McDo. Et on n'est pas étonné au bout de

2210

six mois que les rats ayant mangé la diète grasse aient une plaque d'athérosclérose plus grosse.

2220

Mais l'intérêt de l'étude, c'est qu'ils ont fait une étude deux par deux en mettant un autre facteur qui était « air filtré » versus « air pollué ». Et ce n'était pas de l'air si pollué que ça, c'était comparable à ce qu'on respire tous les jours à l'heure de pointe au-dessus de l'autoroute Ville-Marie. Mais ce qu'on voit, c'est que les rats avec l'air pollué avaient une plaque d'athérosclérose beaucoup plus grosse, et quand vous aviez la conjonction diète grasse et air pollué, là, vous aviez la tempête vasculaire parfaite, c'est-à-dire la démonstration laborantine d'un humain qui mange du *fast food* dans un centre-ville pollué.

2225

Là, on peut se dire : est-ce que c'est si important que ça? Il y a les facteurs de risque classiques : sédentarité, obésité, bon, on les connaît. Mais l'impact de la pollution, est-ce que c'est marginal ou est-ce que c'est significatif? Ça a été mesuré, ça a été étudié.

2230

David Boyd travaille à l'Université de British Columbia et démontre dans un très beau papier qui a été publié déjà depuis 2008 que l'impact de la pollution de l'environnement au Canada, c'est 20 000 décès excédentaires; 5 à 11 000 décès cardiovasculaires par an; 33 à 67 000 hospitalisations cardiovasculaires; 1.5 million de jours d'hospitalisation; 9.1 G\$ en frais de santé liés à l'environnement et la pollution.

2235

C'est des chiffres qui surprennent et la méthodologie est impeccable là-dedans. C'est quelque chose qui se fait un petit peu tout le temps. Il y a des mortalités brutales qui frappent l'imaginaire. Par exemple, les 47 personnes à Lac-Mégantic. Mais ici, je parle de 20 000 personnes qui passent un peu dans le bruit de fond. Donc ici on propose un modèle cardioenvironnemental. Si on donne le taux de pollution d'une ville, le taux d'industrialisation alimentaire, ça va nous donner littéralement le taux de mortalité cardiovasculaire dans cette cité.

2245

2240

Si on parle des îlots de chaleur urbains comme autre enjeu dans la question environnementale, on a ici une étude qui a été très bien faite par satellite, l'étude Biotope à laquelle je vous réfère, faite par l'Université de Montréal et l'UQÀM, des géographes, des

2255

2260

2265

2270

2275

géomaticiens, et qui démontre que ce beau jour de juin 2005, les températures au sol, on a dans un parc urbain 23 degrés, un golf, 27 degrés, zone résidentielle faiblement végétalisée, 31 degrés et zone industrielle, 40 degrés. 16 degrés de différence. Donc avec les canicules qui augmentent, le GIEC qui nous confirme ça, on a des zones comme ça d'îlots de chaleur urbains. La létalité, la dangerosité, surtout pour les gens fragiles, est énorme en cas de canicule. Mais surtout aussi, c'est qu'on s'entend que plus il fait chaud, plus ça augmente la toxicité des polluants. Il y a une étude qui a été faite à Atlanta puis à New York qui nous démontre — ça c'est une simple réaction thermochimique — que plus il fait chaud, plus la pollution de l'ozone au sol, l'ozone de nos gaz d'échappement, pas l'ozone troposphérique mais l'ozone de nos gaz d'échappement augmente, donc devient plus toxique.

La question de l'indice de la qualité de l'air, bien, Montréal, ce n'est pas Beijing, ce n'est pas Shanghai. Mais néanmoins, si vous regardez les chiffres au centre-ville de Montréal, en vert, c'est les bonnes journées en termes de qualité de l'air; en jaune, 187, acceptable; mauvais, 48. En d'autres termes, actuellement – puis ça c'est le réseau de surveillance de qualité de l'air de Montréal, c'est leurs chiffres sur leur site web – il y a seulement une journée sur trois à Montréal où l'air est considéré comme bon, et les deux tiers, c'est passable ou mauvais.

Est-ce que ça a de l'importance? Puis les tendances, ça ne s'améliore pas tellement jusqu'à présent. Comme vous voyez, les journées de mauvaise qualité, surtout au centre-ville de Montréal, ça continue à augmenter, puis je pense que c'est une source de préoccupation. Est-ce que ça a vraiment de l'importance?

Une étude qui a été faite et publiée à Boston, les gens de Harvard, qui démontre que lorsque l'air passe de bon à passable, le taux d'AVC induit par les particules fines des polluants augmente de 50 %. Je pense que c'est des chiffres qui sont significatifs.

Donc si on revient à une question d'un milieu cardioprotecteur, à mon avis, l'électrification massive de sources renouvelables est vitale, de faire en sorte qu'on ne voie que

de l'éolien, de la géothermie, le solaire, de l'hydrolien à moyen et long termes, c'est vraiment une priorité.

2280

La question de manger nature et local dans le plan d'aménagement, il y a une question de proximité de nourriture, une question d'agriculture à intégrer. Je ne peux pas dire quelle est la meilleure façon, je ne suis pas certain que j'ai envie que mon voisin ait des coqs et des poules pour toutes sortes de raisons, mais néanmoins, une question de proximité d'alimentation nature et locale parce que la perversion des aliments par l'alimentation industrielle devenait d'abord et avant tout une question de préservation. Tandis que si c'est frais et sans additif et local, moins de GES, en fait toute la rhétorique d'Équiterre tient complètement la route.

2290

2285

Je pense qu'il est essentiel de renaturer l'urbanité, de réintroduire le concept de trames verte et bleue. Il y en a tellement, la Fondation David Suzuki avec plusieurs autres organismes qui travaillent fort là-dessus et je pense qu'il y a une sensibilité générale importante. L'intégration dans ces trames du transport actif.

2295

C'est une opinion de cardiologue, mais personnellement, entre la ville termitière, je préfère la ville fourmilière. Je m'explique. Une ville termitière, ça c'est New York, Los Angeles. Ça part tout bas puis ça monte d'un coup au milieu. Tandis que la ville fourmilière, c'est plutôt comme européen, c'est-à-dire comme Londres, comme Paris, pas tout à la même place. Parce que je pense que les centres trop concentrés finissent par devenir nécrosants un peu comme le centre d'un abcès. Il y a trop de monde et puis ça finit par s'abcéder.

2300

Je pense qu'une meilleure répartition sur une ville fait en sorte que c'est peut-être dans le modèle de Londres, de Bristol, de Genève, de Barcelone – Barcelone, Genève, si vous me demandez sur le plan cardiovasculaire où je voudrais déménager, c'est là. Et c'est une leçon monumentale d'architecture et d'urbanisme, pas seulement une question esthétique, cosmétique, il y a une question de déplacement des gens, de transport en commun, de verdissement. Et il y a des exemples qui existent. Je sais que Genève, ça a été un gros coup

de barre dans les cinquante dernières années. Ils ont pris un Lac Léman totalement mortifié, pollué, c'est rendu qu'on peut pratiquement boire l'eau du Lac Léman.

2310

Est-ce que ça vaut la peine de faire ces efforts-là notamment dans les questions de dépollution, de transférer nos énergies vers les énergies propres? Ça, c'est une étude fantastique sur 500 000 Américains dans cinquante villes qui démontre ceci. C'est que plus vous abaissez le taux de particules fines émises par les combustibles fossiles, plus vous améliorez votre espérance de vie, autres facteurs de risque considérés. Et on voit même dans certains quartiers ou des quartiers complets augmenter leur espérance de vie de quatre à cinq ans. Comme agrégé de médecine, je ne connais pas un médicament, un *stent*, une pilule, un cœur mécanique, une valve qui arrive de près à ce résultat-là.

2320

2315

Dans la question environnementale, l'arbre, c'est littéralement l'allié du cardiologue, climatiseur naturel comme vous le savez, mais surtout un grand dépollueur de molécules nocives. C'est sous-estimé. C'est littéralement un filtre à air bio monumental. Ça a même de l'activité positive qui commence à être bien documentée, surtout les études faites au Japon, comme étant des émetteurs de phytostérols avec multiples actions positives biopsychosociales. On peut en parler des heures, il y a une abondante littérature là-dessus. Et c'est pour ça que le projet de reverdir Montréal, d'augmenter la canopée à 25 %, à mon avis, est important et fait partie d'une question de qualité d'environnement.

2325

2330

Est-ce que c'est si important que ça? Une grosse étude faite en Angleterre – comme je vous dis, c'est vraiment le tour de la planète aussi, si vous voulez, le monde vit avec les yeux du cœur – ils ont sorti tous les dossiers médicaux de 40 millions de citoyens britanniques non retraités. C'est-à-dire tous les gens jusqu'à l'âge de la retraite, excluant les vieillards, et ils ont suivi pendant cinq ans ces dossiers-là. Ils ont relevé pendant ce temps-là 360 000 certificats de décès, puis ils ont divisé les gens dans quatre quartiers selon le revenu, puis comme toujours, c'est encore pareil et malheureusement, ce n'est pas à la veille de changer, je crois, mais il faut diminuer ces différences-là, les riches vont vivre plus vieux et plus en santé, etc.

2345

2350

2355

2360

2365

Mais l'originalité de l'étude, c'est 5 quintiles selon l'exposition au milieu vert. Et c'est assez troublant comme réalisation. Ça a l'air compliqué un petit peu mais c'est simple. La ligne de base, c'est les riches. Ensuite, vous avez trois colonnes : les un peu moins riches, les plus pauvres et vraiment les plus pauvres, chacun par un quart. Et le premier groupe, c'est le moins exposé au vert et le dernier groupe, c'est le plus exposé au vert. Encore là, c'est un géographe, un épidémiologiste, méthode géomatique très bien démontrée pour selon l'exposition aux espaces verts. Donc le groupe 5, c'est le plus exposé aux espaces verts et le groupe 1, c'est le moins exposé, du plus riche au moins riche.

Ce qu'on observe, c'est qu'il y a une diminution de l'écart de mortalité cardiovasculaire entre le quart le plus riche et le plus pauvre, plus vous êtes exposé au vert. Globalement, il y a une réduction de 6 % de mortalité cardiovasculaire, il y a une réduction de moitié de 219 à 154 % la différence de décès cardiaques observés entre les pauvres – premier quartier – et riches, dernier quartier.

Je vous le dis d'une autre façon. Dans un milieu minéralisé versus vert, dans un milieu minéral 219 % plus de mortalité cardiovasculaire chez les défavorisés – là, je parle d'une étude de 40 millions de Britanniques – et milieu vert, 154 % de plus. Donc milieu, vivre en milieu vert, on observe une réduction de moitié de l'écart de mortalité cardiovasculaire liée au niveau économique. Et encore là, je ne connais pas un médicament, je ne connais pas un *stent*, un *pacemaker* qui réussit ça.

L'arborisation est un dépolluant très actif. Beaucoup d'études très bien faites et publiées surtout dans les cinq dernières années. En plus de ça, un effet positif, bénéfique au point de vue – je n'ai pas le temps de m'étendre là-dessus – mais au point de vue de la santé humaine, notamment le système endocrinien, notre pression artérielle, notre système nerveux autonomique

Et aussi également une crainte, à savoir que depuis que l'agrile du frêne est arrivée dans la région de Montréal, on craint de perdre les frênes qui constituent le cinquième de la canopée de Montréal, et ça pourrait être un désastre. Qu'est-ce que ça donne l'agrile du frêne?

Ça, c'est une rue à Toledo en Ohio, avant et après l'invasion, au même moment de l'année. Les arbres sont littéralement dévastés. Et il y a une belle étude qui a été faite pour dire bien si le vert protège, si on perd du vert, est-ce qu'on va voir des effets? Ça a été documenté. Dans les quinze états où les arbres ont été décimés, il y a une hausse de mortalité globale : 6 000 décès supplémentaires par maladie pulmonaire; 15 000 décès supplémentaires par maladie cardiovasculaire.

2375

2380

Donc je reviens à ma diapositive du début. Si une cité élimine - puis ça, c'est une question de règlementation locale - au Danemark, on l'a fait, à New York, on l'a fait – mais si on contrôle les additifs nocifs, soit *High Fructose Corn Syrup*, le sirop, fructose, glucose, les gras trans, l'excès de sel, l'acide phosphorique; si on élimine ou éradique dans l'air, les particules fines, les combustibles fossiles, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils - pourquoi est-ce qu'on a éliminé le plomb de l'essence? C'était d'abord des raisons cardiovasculaires. J'ai découvert ça seulement récemment. Et enfin, si une ville se reverdie, promeut l'activité physique, cette cité peut effectivement s'attendre à une diminution de 25 à 75 %.

2385

Et je crois qu'on ne met pas assez d'emphase sur la recherche et sur le développement de cette prévention au lieu de continuer à toujours trouver un nouveau médicament ou un nouveau *stent* pour diminuer l'incidence de la maladie cardiovasculaire, revenir à ce que l'homme avait dans l'ère préindustrielle. Ça conclut l'essentiel de ma présentation. Ça va me faire plaisir de répondre à vos questions.

2390

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup, docteur Reeves. Questions?

2395

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire:

Oui, juste une question de non-initié. Quand vous parlez de l'arbre, vous parlez de l'arbre feuillu surtout.

M. FRANÇOIS REEVES:

Les conifères tout autant.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2405

Est-ce qu'il est aussi performant en hiver qu'en été?

M. FRANÇOIS REEVES:

2410

Ah! Ça, c'est la bonne question. Heureusement, c'est pour ça qu'il y a le pôle nord, le pôle sud. Donc à ce moment-là, pour les arbres, ça balance entre nord-sud, nord-sud, parce que l'hiver et l'été sont inversés. Donc au point de vue de la planète au complet, oui. Mais certainement qu'un arbre feuillu qui a complètement perdu ses feuilles ne va pas absorber autant. Par contre, le conifère continue à le faire.

2415

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Donc à Montréal, pour atteindre le résultat que vous souhaitez, il faudrait un bon mélange des deux.

2420

M. FRANÇOIS REEVES:

2425

Bien, de toute façon, ce qu'il y a de mieux à faire, il y a beaucoup de spécificités techniques. On dit que certains arbres sont meilleurs pour capter le dioxyde de soufre; certains arbres sont meilleurs pour recapter – on ne poussera pas jusque là. Moi, ce que je dirais, c'est simplement réintroduire la nature indigène.

Imaginez comment était Montréal quand Jacques Cartier est arrivé. Ça devait être fabuleux comme beauté naturelle. Ça devait être extraordinaire. Non, mais comme site

giboyer, et tout. Donc on a une chance d'une terre exceptionnelle. Je pense qu'il faut savoir relire cette terre-là et se la réapproprier.

M. JEAN BURTON, président :

2435

Une dernière question, si vous permettez. Vous dites que c'est au niveau de la Ville qu'on peut faire beaucoup sur l'amélioration de la santé.

M. FRANÇOIS REEVES:

2440

J'en suis totalement convaincu.

M. JEAN BURTON, président :

2445

Oui, je comprends sur la question de la qualité de l'air. Mais pour la nourriture, ça, ça déborde un peu quand même.

M. FRANÇOIS REEVES:

2450

C'est facile. C'est facile parce qu'ils mettent le débat dans des choses un peu « Est-ce qu'il faut taxer la malbouffe? » *Tatati, tatata*. Si vous faites simplement le contrôle de l'alimentation industrielle, qu'il y ait des limitations de quantité de sel, le Danemark a décidé que c'était 2 % de gras trans, *that'it, that's all*. Et tout le monde s'y plie.

2455

Le gouvernement fédéral canadien n'est pas capable de suivre ça parce qu'ils veulent protéger certains lobbys économiques. On s'en tient à 5 %, 5-6 % de gras trans. Et même les gras trans nommés comme ça, on ne peut pas avoir – c'est parce que je ne veux pas nommer de nom mais chez les *Tim Hortons* donc, vous ne pouvez pas savoir quelle est la teneur de gras trans. Le Danemark ne l'entendait pas de cette oreille. La résultante, c'est que les Inuits du Groenland ont des taux de gras beaucoup plus bas que les Inuits du Nunavut parce que le Groenland, c'est de juridiction danoise et la Nunavut, c'est canadien.

Donc en faisant une question de règlementation de ce qu'on ajoute à mauvais escient dans la nourriture – et ça, il y a des villes qui ont, par exemple, la question de la proximité des fast food autour des écoles...

2465 M. JEAN BURTON, président :

D'accord.

M. FRANÇOIS REEVES:

2470

... New York, sur son territoire, a banni les gras trans. Donc la Ville peut intervenir. Et ça, il y a beaucoup, beaucoup d'exemples, je le relate dans le document.

M. JEAN BURTON, président :

2475

La Ville peut donc intervenir au niveau de la consommation mais c'est à un autre palier quand on parle d'interdiction ou de limitation de sel dans la fabrication. C'est ailleurs. Mais pour ce qui est donc de la consommation ou de l'utilisation sur son territoire, c'est là que je voyais la différence.

2480

M. FRANÇOIS REEVES:

Oui. Tout à fait.

2485

M. JEAN BURTON, président :

D'accord.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

2490

Puis le mouvement d'agriculture urbaine actuellement dont on parle aussi dans le PDM, est à supporter, est à soutenir.

M. FRANÇOIS REEVES:

2495

À mon sens, oui. Ce que je ne sais pas, c'est de quelle façon ça va s'appliquer. Mais le programme de ce qu'on voit, c'est le fermier de famille. Ça, je trouve ça génial. Est-ce qu'il faut absolument avoir des carottes au coin de de Lorimier? Ça, je ne le sais pas. Et on dirait que c'est plus exploratoire que facile à mettre de façon générale. Mais de dire qu'on priorise des produits québécois, qui soient à proximité, dans notre région, qu'on fasse en sorte que ce soit une culture le plus bio possible pour éviter...

2500

Pourquoi est-ce qu'une femme sur sept au Québec a un cancer du sein, alors qu'il y a un siècle, c'était une sur vingt? Et qu'en Amérique du Sud, c'est une sur quarante? Hello? Donc il y a des choses comme ça qui sont carrément reconnues nocives, qu'il faut éviter, puis c'est une question d'organisation commerciale et structurelle. Mais en gardant cette proximité de est-ce qu'on doit avoir l'agriculture urbaine, au sens le plus résolu? Je ne sais pas où ça commence, où ça finit. Moi, je suis un médecin. Ce n'est pas moi qui vais régler ça. Mais c'est des pistes à savoir, allons vers ça.

2505

2510

Parce que ça, la question de la nourriture, je sais que plus on mange des aliments tels que le bon Dieu les a faits ou le plus près possible de ça, mieux c'est. Nos gènes ont été façonnés par la nature telle qu'elle est. C'est quand on déforme tout que là on se rend compte que oh! il faut pédaler de reculons. Le syndrome cardiométabolique, nous l'avons induit.

2515

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup, docteur Reeves. Merci. Monsieur Bélec, vous avez été très patient. Vous êtes donc notre dernier invité pour ce soir.

M. PIERRE BÉLEC:

2525

Je n'oserais pas vous dire qu'on a commandité l'îlot de chaleur local. Alors j'ai intitulé la communication que je souhaitais vous faire au nom de SOVERDI: *Pourquoi, comment et où faut-il planter des arbres à Montréal?* C'est quand même assez pointu. Donc j'ai voulu traiter cette question-là plus en profondeur, si on peut dire, avec l'expérience qu'on a. Et en résumé, notre position, c'est qu'on voit positivement l'importance que le PDM accorde au verdissement mais on aimerait aller plus loin sur trois points.

2530

Le pourquoi verdir? Mais la réponse, vous venez d'en avoir une très bonne : la santé des humains. C'est ce qu'on croit mais la révélation selon François Reeves nous a fait changer bien des choses dans nos procédés puis dans ce qu'on souhaiterait faire dans l'avenir. Put your money where your mouth is.

2535

Alors où est-ce qu'on plante des arbres? Ça change les choses quand on entend ce qui vient d'être dit. Mais pourquoi? D'abord, pour la santé, par la capacité de filtrer et assez vite quand on parle d'arbres, on parle de beauté, on parle d'embellissement. On parle encore d'embellissement des cours d'école. Puis le fait est que souvent, on embellit les cours d'école, c'est-à-dire qu'on plante trois arbres au milieu, puis c'est fait. On n'a rien fait du tout. Embellir, ce n'est pas la chose. C'est la dernière des choses qu'on devrait considérer à l'égard des arbres. C'est ce que je vous ai écrit dans le document que vous avez lu, puis je ne veux pas vous le répéter au complet.

2540

Comment verdir? Planter des arbres, parce que c'est de loin la forme de verdure la plus efficace en ville, en compagnie des plantes grimpantes.

2545

Et où planter des arbres? Bien là, on dit que principalement – puis l'enquête de la Ville sur la canopée l'a révélé – c'est une croyance que nous avions principalement donc à l'extérieur – à l'extérieur du domaine public municipal. Et ça, personne a compris ça encore, on dirait. À peine. C'est là que sont les besoins. C'est là que sont les possibilités. On ne va pas planter des arbres sur les terrains de baseball ou de soccer. On peut faire plus de parcs, ça,

c'est vrai. Mais là où il y a des besoins, c'est ailleurs. Et l'enquête le dit. Donc il faudrait en planter 200 000 ailleurs que sur les terrains municipaux et 100 000 sur les terrains municipaux pour arriver à la canopée de 25 %. Le chiffre exact, c'est 120 versus 180.

2555

Et quant aux secteurs ou aux quartiers où ça devrait se faire, on répond : « Là où les propriétaires n'avaient pas coutume de planter. » Dans l'est de Montréal, un arbre, ça pousse tout seul sur un terrain privé. On ne le plante pas. Il est arrivé par les oiseaux le plus souvent. Alors ça, il y a des habitudes qui changent par exemple, mais les gens ont besoin d'être aidés. Il y a beaucoup de gens qui veulent planter des arbres. Nous, notre idée, c'est qu'il faut les aider. On n'est pas dans la prédication, on est dans le soutien.

2560

Et il y a une forme particulière qui, selon nous, est très, très porteuse, c'est celle des corridors verts. L'événement sur la biodiversité qui a eu lieu au début de l'été, organisé avec le secrétariat de la convention à la biodiversité, a confirmé une chose en laquelle on croyait beaucoup, nous, l'importance des corridors verts. Et il y a donc beaucoup de villes qui l'ont fait ou qui s'apprêtent à le faire. Paris s'embarque là-dedans actuellement. Mais il y a des exemples historiques extrêmement intéressants, celui d'Oslo qui a commencé dans les années 50; celui de Toronto qui a commencé après l'ouragan Hazel de 1954 dans les *ravines* qui sont les ruisseaux allant vers le lac Ontario. Ils se sont dotés de leur infrastructure verte à ce moment-là. Et donc il y a des dizaines de villes qui pensent à le faire et nous, on pense qu'on doit le faire. Alors ces trois points-là, ils ne sont pas dans le PDM, vraiment. Et on pense qu'on devrait aller plus loin à cet égard-là.

2570

2565

2575

Comme je sais que vous en avez pris connaissance, je ne veux pas vous répéter même mes quatre pages mais je vais sauter à la dernière, l'argent. Et je ne suis pas en train de vous dire que la Ville devrait nous en donner plus, etc., je ne suis pas dans ça. On pense que verdir la ville, c'est une responsabilité collective. On entend par là que tous devraient y collaborer financièrement et pas seulement la Ville ou les gouvernements. Puis si c'est juste eux autres qui le font, ça ne marchera pas. De toute façon, il n'y en aura pas assez.

Alors depuis huit ans, nous, on voit de plus en plus d'entreprises montréalaises qui ont le désir de participer au verdissement de la Ville. Ils injectent des sous, ils proposent à leurs employés de s'engager avec l'entreprise sous la forme de journées de bénévolat de plantation. On en fait beaucoup par année. La formule donne des bons résultats et puis il y en a d'autres. Il faut encourager toutes ces formules-là.

2585

Mais je pense qu'une des choses que le plan – et c'est ma principale critique au plan en général – il y a beaucoup de choses, beaucoup de belles choses, il y a plein de belles intentions, il y a tout ça, mais ce qui manque, c'est une invitation. La Ville est pauvre et le plan donne l'impression qu'elle va tout faire ça toute seule. Il faut inviter les citoyens, il faut inviter les entreprises sans complexe à investir, à mettre de l'argent sur leur propriété, à l'extérieur de leur propriété. Puis moi, je pense qu'ils vont le faire. Mais ça, il faut que – ça prend une administration, ça prend un maire décomplexé qui dit : « Je sais qu'il va me chicaner sur les taxes, il va me chicaner là-dessus mais je vous le demande pareil. Je vous dis que vous avez un devoir à faire. Embarquez avec nous là-dedans. »

2595

2590

Donc ça prend ce que j'appelle une grande invitation, ce qui manque dans le document en général, à mon avis. On ne peut pas faire de l'invitation sur tout mais je pense qu'il y a une grande invitation à faire sur ce domaine-là. Et puis, on est en train de regrouper les gens pour le faire et avec la CRÉ, par exemple, on va créer – c'est fait déjà – le Carrefour verdir, pour inviter les entreprises à s'y inscrire et à trouver là des projets clé en main à réaliser. Et de l'aide pour les faire.

2600

Alors c'était ma conclusion. Donc si vous avez des questions, je préférerais y répondre que de vous répéter ce que j'ai écrit.

2605

M. JEAN BURTON, président :

2610

C'est apprécié. Merci. La question qui me préoccupe, c'était la question de l'entretien. Planter, on donne des nombres d'arbres, on voit 300 000, etc., on veut augmenter la canopée. Ne parlons pas de l'agrile parce qu'on en a déjà parlé tout à l'heure, c'est un problème très

particulier qui aura un impact sur la canopée, il faudra trouver des solutions. Mais l'entretien, quand on plante, surtout chez les privés, comment est-ce qu'on s'assure que – parce que c'est long pousser un arbre et avant que ça ait vraiment des effets, ce n'est pas immédiat. Comment se fait, qui est responsable de planter?

M. PIERRE BÉLEC:

2620

La réponse est un peu dans votre question. C'est une responsabilité qu'on transfère à d'autres. La plupart du temps. L'érable atteint sa maturité à 80 ans. Mais c'est sûr que quelque part après 25-30 ans, il va falloir se préoccuper un peu de sa forme un peu plus, mais c'est les premières années qui sont importantes. C'est un bébé qui est là pendant trois ans et puis il faut s'assurer de l'arroser, ce qu'en général les écoles n'ont pas compris malheureusement. Ils meurent. Si tu plantes au printemps dans une cour d'école, c'est bien dangereux. En passant.

2625

L'entretien, en tout premier lieu, c'est d'arroser. Après ça, il faut se préoccuper de la taille puis de quel bord il est en train de partir. Mais là, on n'est pas encore à 25 pieds dans les airs là.

2630

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Qui est responsable de l'entretien?

M. JEAN BURTON, président :

2635

Celui qui le plante, le propriétaire.

M. PIERRE BÉLEC:

2640

C'est ce que je dis. C'est le propriétaire qui devrait être responsable de l'entretien.

M. JEAN BURTON, président :

Est-ce qu'il a de l'aide? Est-ce qu'il a des conseils, des services-conseils?

M. PIERRE BÉLEC:

Bien, c'est parce qu'on est surtout dans l'ignorance actuellement. Et ce qu'il faut commencer à faire, c'est apprendre aux gens les noms des arbres. Je mets régulièrement au défi des gens d'en nommer dix qui poussent au Québec. Oublions le palmier et quelques affaires de même, mais dix, conifères compris. Passé six, sept, ça devient difficile en général pour les gens. Ils ne sont même pas capables de nommer les noms, comment voulez-vous qu'on s'intéresse à la taille de formation, puis comment on peut bien s'en occuper?

Alors c'est pour ça que nous, on a créé un outil qui s'appelle *Branché* puis que vous pouvez télécharger sur votre *iPhone* et bientôt sur *l'Androïd* qui identifie 200 000 arbres actuellement de la ville. Si vous mettez l'application « on », vous vous promenez en ville, bien ils vont se présenter à vous, les uns après les autres. Ne faites pas ça en auto, ils vont vous étourdir.

M. JEAN BURTON, président :

Ils sont géoréférencés.

M. PIERRE BÉLEC :

Oui, ils le sont. Il y en a 200 000. Ça, c'est les publics. On veut faire la même chose avec les privés en en plantant avec les gens. Donc c'est ça. Il faut investir dans une façon qui va permettre aux gens d'apprendre en le faisant. Mais se poser la question de qui va entretenir? C'est vrai qu'il y a des coûts qui sont chers à certains moments, puis ceux qui vont avoir à couper le frêne de chez eux qui serait mort, c'est une bonne facture aussi ça. Bon, c'est la vérité. Mais si c'est juste de la décoration, c'est bien cher. Si c'est un compagnon utile, parce

2655

2650

2645

2660

2665

qu'il travaille pour votre santé, parce qu'il diminue vos frais de chauffage – de chauffage et de climatisation – s'il épargne à la Ville 1 000 \$ du mètre cube rentrer dans la terre plutôt que dans le tuyau, là il y a une comptabilité qui s'installe, qu'on n'est généralement pas capable de faire parce que c'est autant de colonnes, autant de propriétaires, puis autant de poches. Et donc ça, ça ne compte pas. Mais je pense que ça passe par une découverte de l'arbre, un intérêt pour l'arbre. Et nous, on pense que ça passe par les mains sales de ceux qui plantent des arbres et non pas par des saucettes de sensibilisation d'une demi-heure : « Ceci, c'est ça. Ceci, c'est ça. Ceci, c'est ça. » Mais là, on a fait de la sensibilisation. Ça ne vaut rien.

2680

M. JEAN BURTON, président :

2685

Voilà. Ma préoccupation étant que si on veut qu'il se plante 180 000 arbres sur le domaine privé, ça va prendre plus qu'une campagne de sensibilisation.

M. PIERRE BÉLEC:

2690

Je pense que ça prend – on dit aux gens : « On est là, on vous les offre. » Qu'est-ce qu'on fait cet automne avec le réseau des écoquartiers? On a acheté 1 000 arbres de huit espèces différentes. Donc biodiversité généralement peu présente à Montréal. On les offre à 35 \$. N'importe où ils couteraient entre 90 et 120 \$.

M. JEAN BURTON, président :

2695

C'est des arbres d'une certaine taille.

M. PIERRE BÉLEC:

2700

Cinq à six pieds. Ils peuvent partir avec, ils ne sont pas trop lourds. Et donc là, ceux dans la tête de qui ça trottait, là, on a affaire à un achat impulsif. On n'est plus en train de se demander si ça va ruiner mon budget. À condition qu'on ne se pose pas la question : qu'est-ce que mon petit-fils va payer pour l'émonder dans trente ans.

M. JEAN BURTON, président :

C'est ce qu'on appelle de l'intergénérationnel...

M. PIERRE BÉLEC:

Non, parce que lui, il va en profiter plus que nous parce qu'il va être plus gros.

M. JEAN BURTON, président :

Ma deuxième question. Vous avez parlé des corridors verts. Est-ce qu'il y a un lien entre ce concept-là et ce qu'on voit dans le PMAD de la ceinture verte et bleue? C'est parce qu'à un moment donné, on ne sait pas trop de quoi on parle.

M. PIERRE BÉLEC:

Votre question, je vais vous donner trois, quatre réponses dans le fond. Celle qui me vient de façon un peu provocante, c'est qu'il n'y en a pas. Parce que les critères sont définis de telle manière que ça ne serait pas possible, à moins d'avoir des imbéciles têtus comme moi, puis d'autres. Là je travaille à la CMM pour les convaincre qu'il y a de la nature en ville. Parce qu'un des critères des corridors, c'est que là, il faut prouver que ce corridor-là va passer et relier des endroits naturels. Autrement, il n'y a pas d'argent pour ça.

M. JEAN BURTON, président :

O.K.

2730

2725

2705

2710

2715

M. PIERRE BÉLEC:

Il y a de l'argent pour acheter des terrains privés mais il n'y a pas d'argent pour planter sur les terrains privés. Alors là, il y a – je ne me souviens plus – c'est 30 ou 40 M\$ qui s'en viennent en cascades dans les prochaines années et ça, ça va se faire en banlieue.

M. JEAN BURTON, président :

Ah bon!

2740

2745

2750

2755

2735

M. PIERRE BÉLEC:

Je pense qu'il ne faut pas faire ça comme ça. Je n'ai rien contre le fait de la grande ceinture verte. Moi, il y a quinze ans, j'aurais été membre de ça, mais là, j'ai d'autre chose à faire. Je crois à ça. Mais c'est conçu de telle manière que ça ne servira que la banlieue, à moins qu'on décide – et vraiment qu'on reste décidé – qu'on va aller chercher notre butin et qu'on va faire les corridors en ville.

Nous, on en a un qu'on propose et dans lequel on veut s'engager dans les toutes prochaines semaines avec plein d'organisations, qui est celui — en fait, c'est presqu'un bonhomme, c'est celui de l'axe de la 25. Donc l'axe de la 25, il est inspiré du fait que c'est un de nos principaux polluants et l'idée, c'est d'installer un filtre de part et d'autre de l'autoroute sur les terrains privés, industriels, commerciaux, publics, institutionnels, disons. Il y a deux grands hôpitaux, un à chaque bout, Louis-H. en bas, Rivière-des-Prairies en haut, la SAQ des Futailles. Il y a du public là, il y a des écoles, etc.

Donc l'idée, c'est ça, d'avoir un corridor qui se déploie sur peut-être 100 mètres de chaque bord en densifiant. Si ça marche, quand vous allez arriver en avion, vous allez le voir. Il va être notable. Et dans les villes où il y a des corridors, on les voit ces corridors-là. Donc c'est ça l'idée du corridor. Et son positionnement, il peut être soit pure nature ou vraiment urbain, mais là, on découvre de la nature parce qu'après tout, la nature de Montréal, elle est très

rarement naturelle d'origine. Ça veut dire qu'on peut la faire réapparaître, tout simplement. Elle a réapparu à beaucoup d'endroits.

2765

Mais si on prend le critère tel qu'il est, on va avoir un magnifique corridor le long de la rivière des Prairies et du boulevard Gouin, là où on a déjà favorisé la population avec les deniers publics au cours des 30 dernières années en achetant à peu près tous les terrains qui restaient disponibles pour faire des parcs le long de la Rivière des Prairies.

2770 M. JEAN BURTON, président :

O.K. De sorte que ce concept qu'on trouve dans le PMAD ne s'appliquerait pas, par exemple, à la Coulée verte. Quand on discutait du plan de gestion du mont Royal, on parlait de la Coulée verte, donc un lien vert entre le mont Royal et, si possible, jusqu'au fleuve. Mais il n'existe pas.

2775

M. PIERRE BÉLEC:

2780

Celui-là, j'avoue que je ne l'ai pas regardé parce qu'il me paraissait plus théorique que d'autre chose. Et quant à moi, la priorité, c'est d'aller là où il y a beaucoup de pollution automobile et des potentiels à cet égard-là et particulièrement dans les quartiers où, de tradition, les privés ne plantaient pas d'arbre. Ça fait que c'est le boulevard Pie IX en allant vers le bout de l'île, c'est le sud-ouest, l'arrondissement du sud-ouest, Verdun, LaSalle, Lachine, ça c'est les endroits où il faut intervenir. Je pense que celui dont vous parlez, c'est plus une piste cyclable qu'autre chose.

2785

Mais je ne dis pas que ce n'est pas possible parce que moi, je crois par exemple que l'axe de la 25 dont je vous ai parlé devrait être également continué ou poursuivi, parce que ça, c'est un rêve de beaucoup, beaucoup de gens depuis très longtemps, du mont Royal au Jardin botanique et ensuite, en suivant la crête naturelle qui se trouve...

M. JEAN BURTON, président :

Boulevard Rosemont.

2795

2800

M. PIERRE BÉLEC:

... en allant vers la Rivière des Prairies. Et ça se termine en fait dans les bassins de rétention d'Anjou et là, ça joint le parc du Ruisseau-de-Montigny. Donc là, celui-là est beaucoup plus naturel parce qu'il y a beaucoup de petits résidus le long de cet axe-là. Donc il y a deux versions du corridor vert, si vous voulez, quant au choix du milieu d'implantation mais je pense que la rareté du vert par rapport à une population donnée et la pollution du milieu devraient être des facteurs déterminants dans les choix.

2805

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Dans le plan, dans le PDM – vous l'avez lu le PDM?

M. PIERRE BÉLEC:

2810

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2815

Vous en avez pris connaissance, vous avez pris connaissance de la partie *Plan d'action*, plan d'actions structurantes, puis la dernière, c'est : « *investir dans la qualité du domaine public et le verdissement de la Ville*. » Ce n'est peut-être pas la dernière. Et le texte qui est là présente des orientations, on parle de plan d'action où on va prioriser et cibler des axes d'intervention, comme ce que vous venez d'identifier. Est-ce que vous... comment dire, dans le temps, parce que sur 20 ans, ça couvre peut-être une orientation qu'on pourrait suivre pendant 20 ans mais encore là, faut-il à court terme faire quelque chose, à moyen terme, faire autre chose, puis après ça, bon. Est-ce que vous souhaiteriez voir dans ce plan d'action plus

d'exemples concrets d'intervention, sauf celles que vous avez montrées, par exemple, dans votre propos?

2825

M. PIERRE BÉLEC:

Effectivement, c'est ce que je souhaite, parce que l'idée, c'est qu'il faut commencer quelque part, ce qui ne nie rien de tout le reste.

2830

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Non, non.

2835

M. PIERRE BÉLEC :

2840

_0.0

2845

Mais sauf qu'il faut en faire ensemble l'expérience pour voir comment ça prend, faire des erreurs, découvrir des alliés. Parce qu'encore là, pour moi, ça doit faire l'objet de ce que j'appelle la grande invitation. Mais le texte – et ça, c'était ma toute première critique au début de mon intervention – n'est pas clair sur la priorité qu'on devrait accorder au domaine privé et la sollicitation de la levée des propriétaires privés en faveur de ça. Donc l'invitation à se mouiller, à embarquer. Puis je le regrette pas juste au plan des principes mais parce que moi, ça fait plusieurs années que j'essaie de convaincre du monde de ça, puis le discours vert : « Ah oui! On veut des parcs. Ah oui! On veut plus d'arbres de la Ville. On veut...». Ça ne passe pas encore. Et je pense qu'il faut renverser l'invitation pour dire on sollicite la participation de gens pour chez eux.

M. JEAN BURTON, président :

2850

Un grand chantier, quoi. D'accord.

	Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :
2855	Merci beaucoup.
	M. JEAN BURTON, président :
0000	Merci beaucoup. Merci à ceux qui ont survécu jusqu'à la fin de l'exercice. Demain, on reprend à 13 h avec une autre série d'invités. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée!
2860	AJOURNEMENT
2865	

	e, soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'offic
	ue les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des not
st	ténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.
Ξ	it, j'ai signé :
i	OUISE PHILIBERT, s.o.
•	Olice i file beitt, 3.5.